

AUJOURD'HUI



DE LA RACE DES GRANDS

La grande dame du théâtre québécois, Françoise Faucher, n'a plus rien à son époque. Elle a décidé cette fois de s'attaquer à un rôle d'homme, Prospero, dans *La Tempête* de Shakespeare. Page C-1



COMÉDIENNE AVANT TOUT

Notre comédienne-chanteuse par excellence, Monique Leyrac, a décidé de fouiller la période riche et foisonnante de créativité des années 30 en Europe. Résultat: un spectacle *Paris-Berlin 1925-1939* qui laissera sa marque. Page C-1



LA VIE SUR UN PLATEAU

Francine Noël en est à son deuxième best-seller en autant de romans. *Myriam première*, qui se déroule sur le plateau Mont-Royal dans les années 80, est une sorte de chant d'amour pour Montréal. Page D-1

TRÈVE ENTRE L'IRAN ET L'IRAK

Après 12 jours de bombardements, la « guerre des villes » connaît un répit alors que l'Irak et l'Iran s'accordent une trêve. Page A-5

L'HEURE DE VÉRITÉ POUR LES NORDIQUES

Week-end crucial pour les Nordiques, qui rencontrent coup sur coup les Bruins de Boston et les Whalers de Hartford. Page B-12

Aucune preuve d'insurrection n'existait, écrit un ancien ministre

En octobre 70, Trudeau a tenté un coup de force

TORONTO (PC-LE DEVOIR) — En octobre 1970, l'ex-premier ministre Pierre Trudeau a imposé la Loi des mesures de guerre d'abord pour affirmer de façon dramatique le pouvoir fédéral au Québec, plutôt que pour réagir à des preuves fermes d'insurrection appréhendée dans la province.

C'est ce qui ressort du journal personnel d'un ex-ministre du cabinet Trudeau, M. Donald Jamieson.

Au cours d'une réunion spéciale du cabinet tenue le 18 octobre 1970, soit deux jours après la proclamation de la Loi des mesures de guerre, les ministres fédéraux ont appris qu'en dépit des pouvoirs considérables dévolus à la police, celle-ci n'avait pu trouver ni armes, ni munitions, ni explosifs pouvant fournir la preuve d'une insurrection, écrit M. Jamieson.

Un extrait des écrits de M. Jamieson, décédé en 1986, a paru hier dans l'édition d'avril du magazine *SaturdayNight*.

Le rédacteur en chef John Fraser

a déclaré hier en conférence de presse qu'il s'agit du premier compte-rendu public des discussions qui se sont déroulées au sein du cabinet au moment des événements

Voir page A-12 : Trudeau



Pierre Trudeau

93 % des Canadiens l'appuient

La fermeté de Joe Clark face à Israël plaît

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, a lancé une offensive diplomatique au Moyen-Orient dont l'objectif est l'ouverture de négociations directes entre leaders palestiniens et dirigeants israéliens.

Ces explications du responsable de la diplomatie canadienne surviennent au moment où une avalanche de

463 coups de téléphone hier à son bureau d'Ottawa étaient, dans une proportion de 93 %, favorables à la position du gouvernement. Seulement 29 appels critiquaient le ton ferme employé par M. Clark jeudi devant le Comité Canada-Israël.

Dans une lettre au président du Comité hier, Joe Clark confirme que les ambassadeurs canadiens en poste au Moyen-Orient ont reçu instruction de faire pression sur les gou-

Voir page A-12 : Israël

La décision d'Ottawa de laisser tomber l'Agence spatiale

MacDonald : « On ne laissera pas faire ça »

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — La volte-face du gouvernement Mulroney dans le dossier de l'Agence spatiale est inacceptable, a indiqué hier le gouvernement québécois qui, par la voix de son ministre responsable du Développement technologique Pierre MacDonald, a promis « de ne pas laisser passer cela ».

Confirmée, hier, à Ottawa par le secrétaire d'État au Commerce extérieur, Joe Clark, la remise en question de ce projet est contraire à toute logique, a déclaré au DEVOIR M. MacDonald. Selon lui, il est peut-être encore possible d'empêcher qu'on ne plante le dernier clou dans le cercueil de ce projet.

De toute évidence, le gouvernement fédéral se cherche une échappatoire. Il veut, pense M. MacDo-

onald, se dégager de sa promesse de donner à Montréal cette agence spatiale. Cela saute aux yeux, disaient aussi hier les milieux économiques de Montréal qui par la voix du président de la Chambre de commerce, Claude Garcia, qualifiaient « d'écran de fumée » les motifs invoqués par Ottawa.

La décision de ne pas créer une agence spatiale canadienne a été évoquée pour la première fois jeudi

par le ministre Robert de Cotret. Invoquant l'augmentation des coûts de la participation du Canada au programme américain de station orbitale, celui-ci avait alors affirmé qu'il serait inutile de créer l'Agence spatiale canadienne projetée pour coordonner cette participation et les autres activités canadiennes dans le domaine spatial.

De passage à Montréal, hier, M. de Cotret précisait que le gouverne-

ment fédéral examinerait la question d'ici la fin du mois. Outre la question des coûts du programme de station orbitale, il faut s'assurer que le rôle réservé au Canada par les États-Unis lui convient et qu'il n'y aura pas de volet militaire à ce projet, a-t-il soutenu. Si la réponse devait être négative, on pourra laisser alors toute la coordination des activités spatiales au ministère de la Science et de la Technologie car sans projet de station orbitale ces activités seront assez minimes, à son avis. À Ottawa, M. Clark tenait des propos similaires.

Le besoin d'une agence spatiale au Canada est absolu, qu'on participe ou non au programme américain de station orbitale, devait répliquer M. MacDonald. Au sein du gouvernement fédéral, il y a 11 intervenants différents qui traitent de recherche spatiale. Il y a un besoin évident d'avoir une agence pour assurer la coordination des efforts de ces 11 intervenants et pour optimiser les investissements, explique-t-il.

Il n'y a pas que ce projet de station orbitale américaine, de dire M. MacDonald qui veut bien reconnaître que l'augmentation de coûts évoquée soit importante (\$ 1,2 milliard au lieu des \$ 800 millions prévus). Il y a les projets Radar-Sat, M-Sat et tout le volet de coopération internationale que ce soit avec l'Agence spatiale européenne ou avec d'autres puissances spatiales comme le Japon et la Chine avec lesquelles le Canada déjà des

Voir page A-12 : Agence



Benoît De Serres fait les meilleures frites en ville pour les membres de la Communauté hellénique de Montréal, où il travaille, entre deux cours de littérature au cégep du Vieux-Montréal.

70 % des cégépiens ont une job

Le boulot d'abord, les études après !

PAULE DES RIVIÈRES

Chaque jeudi à 15 heures, le cégep Montmorency se vide au pas de course. Près de 70 % des 2.000 étudiants lavallois s'en vont faire des sous, à couper des patates dans un McDonald, à vendre des souliers au Carrefour Laval, à faire le quart de soir chez le dépanneur.

L'école s'ajuste au milieu du travail, soupire M. Claude Desjardins, directeur des services aux étudiants de l'institution, qui accueille une

clientèle relativement à l'aise. Nous sommes en concurrence avec les entreprises.

Pas surprenant donc, que le cégep ait suspendu tout enseignement après 15 h le jeudi et 16 h le vendredi. Quant aux périodes initialement prévues pour les activités para-scolaires, censées donner au collège son âme, inutile de dire que les étudiants n'en ont pas de temps à perdre au collège. La jeunesse d'aujourd'hui ne flâne pas.

En 1977, on demandait aux étu-

Voir page A-12 : Cégépiens



Christian Miquel et Guy Ménard

LES RUSES DE LA TECHNIQUE

Une réflexion inédite sur la dimension symbolique attribuée aux techniques, des premières civilisations jusqu'à nos jours.

Vol. de 392 p., 22,50\$

BORÉAL

Un député conservateur et sa femme poursuivent *La Presse*: \$ 900,000

ALMA (PC) — Le député de Lac-St-Jean aux Communes, M. Clément Côté, et son épouse, Pauline Backer-Côté, ont intenté une poursuite en libelle diffamatoire au montant de \$ 900,000 contre le quotidien montréalais *La Presse* et son journaliste Gilles Paquin.

Les actions ont été inscrites jeudi au greffe de la Cour supérieure du district d'Alma.

M. Côté reproche à *La Presse* et au journaliste Paquin d'avoir brisé sa réputation d'homme honnête et de lui avoir causé un tort énorme, en publiant un article dont le contenu laissait clairement entendre qu'il avait fraudé le gouvernement du Canada, afin de procurer des avantages à sa femme et à sa nièce.

Cet article, publiée le 19 décembre dernier, laissait entendre que le député avait inscrit son épouse et sa nièce sur la liste de paie de son bureau alors qu'elles n'y travaillaient pas, dans le but

de réclamer des prestations d'assurance-chômage.

Le député réclame \$ 600,000 en dommages-intérêts pour lui-même, dont \$ 175,000 pour atteinte à sa carrière politique. De son côté, Mme Pauline Backer-Côté, demande un dédommagement de \$ 300,000.



Clément Côté

Le groupe parlementaire canadien débarqué en Haïti perd une illusion

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le groupe de parlementaires chargé d'étudier les relations canado-haïtiennes arrive en Haïti aujourd'hui, mais il craint déjà de ne pouvoir remplir la première partie de son mandat, soit l'étude du programme du nouveau gouvernement Manigat.

Le président du groupe de parlementaires, le député conservateur de Beauharnois-Salaberry Jean-Guy Hudon, a expliqué cette semaine que le gouvernement de Leslie F. Manigat n'était en place que depuis un mois, et qu'il serait difficile d'évaluer la portée d'un programme encore trop récent.

En annonçant la formation d'un groupe de parlementaires le 18 janvier dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark lui avait notamment donné comme mandat d'étudier le programme du gouvernement d'Haïti afin de déterminer s'il répondait aux aspirations de la population canadienne.

Devant la difficulté à remplir cette partie du mandat, le groupe de

se concentrer sur les trois autres parties, soit l'étude des programmes canadiens d'aide, l'étude des moyens par lesquels le gouvernement peut favoriser l'établissement d'une démocratie stable en Haïti tout en maintenant son assistance humanitaire, et l'étude des positions et des politiques adoptées par les autres gouvernements intéressés à la question haïtienne.

Le groupe n'a pas comme mandat d'étudier la question des relations diplomatiques canado-haïtiennes en tant que telles, en dépit du désir exprimé par des organisations lors des audiences tenues à Montréal à la mi-février, a tenu à préciser M. Hudon.

« Nous ne sommes pas une commissions internationale, a-t-il déclaré. Notre mandat est d'évaluer nos programmes d'aide, de voir si notre assistance se rend là où elle le devrait, et de voir comment nous pourrions orienter notre programme ».

Le groupe pourrait, par exemple, recommander au gouvernement de mettre plus de ressources au niveau de l'aide humanitaire, ou de mettre fin à ses projets d'aide institutionnelle, a indiqué M. Hudon, également

secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Les cinq membres du groupe de parlementaire, M. Hudon, les députés conservateurs Léo Duguay, de St-Boniface, et André Harvey, de

Chicoutimi, le libéral André Ouellet, de Papineau, et le néo-démocrate Howard McCurdy, de Windsor-Walkerville, commenceront leurs travaux en Haïti demain matin par une visite de projets de coopération en province.

PQ: une grande soirée pour marquer l'élection du chef

ANDRÉ BELLEMARE

QUÉBEC (PC) — Les dirigeants du Parti québécois mettent la dernière main à l'organisation d'une grande soirée le 19 mars pour souligner l'accession prochaine de M. Jacques Parizeau à la présidence du parti.

L'ex-ministre des Finances entre 1976 et 1984 sera élu par acclamation, jeudi prochain à minuit.

« Moins qu'un autre aspirant entre en lice, mais on écarte vite cette possibilité. Jean Garon, le dernier candidat potentiel sérieux, a d'ailleurs annoncé hier sa décision de ne pas se présenter ».

Les hautes instances péquistes n'allaient pas laisser passer l'élection d'un nouveau chef sans le souligner d'une manière toute spéciale.

La fête aura lieu dans un hôtel du centre-ville de Montréal à compter de 17h au cours d'un conseil national extraordinaire.

Des personnalités de marque seront également invitées à la manifestation de même que le grand public. Ce sera la première fois que les citoyens sont invités à une telle réunion.

Un cocktail et un discours de M. Parizeau seront servis aux personnes présentes et la soirée se poursuivra au son d'un orchestre invité.

Entre-temps, M. Parizeau terminera lundi son sprint solo en rencontrant un groupe de militants de la Rive-Sud au cours d'une assemblée à la polyvalente Gérard-Filion, à Longueuil.

Il en profitera pour dévoiler la dernière partie de son « strip-tease intellectuel » en élaborant sur les politiques familiales et dresser un bilan de sa tournée au Québec.

Un ancien collègue au cabinet Lévesque, Pierre Marois, présentera M. Parizeau. Le discours de l'unique candidat à la direction du PQ sera retransmis en direct sur les ondes de la radio communautaire de la Rive-Sud.

L'aspirant chef du PQ a visité toutes les régions du Québec depuis le 17 janvier et, comme il l'a avoué ces derniers temps, il commence à trouver la route assez longue.

« Le fait de faire campagne seul, sans adversaire, rend la chose moins captivante. Il est temps que la tournée prenne fin. Je ne veux pas continuer sur ce rythme pendant encore deux mois », a-t-il confié.

Après 10 ans, l'énorme effort d'épuration des eaux donne peu de résultats visibles

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Le pourcentage de la population desservie par un réseau d'égout qui verra ses eaux usées traitées à une station d'épuration municipale franchira le cap des 33 % cette année, 10 ans après le lancement du programme d'épuration des eaux du Québec.

Ce pourcentage atteindra, de fait, 35 % à la fin de l'année alors que 293 usines d'épuration d'eau seront en opération. Et il faudra attendre 1991-92, la dernière année du programme, pour que le cap des 50 % soit franchi, a souligné hier au congrès annuel de l'Association québécoise des techniques de l'eau M. Jacques Lavoie, vice-président de l'AQTE.

Le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) lancé en 1978 marque donc cette année son 10ème anniversaire et l'AQTE, qui ne pouvait passer cet anniversaire sous silence, a tenu son congrès sous le thème « Dix ans d'assainissement ».

Au moment du lancement du programme, en 1978, Québec comptait quelques dizaines de stations d'épuration, la plupart de petites dimen-

sions et aux rendements aléatoires, et affichait un retard de plus de 20 ans sur l'Ontario au niveau du traitement des effluents urbains ou industriels.

A ce moment, 98 % de la population desservie par un réseau d'égout voyaient ses eaux usées rejetées directement dans la nature.

A ses débuts, le programme prévoyait des déboursés de \$ 6 milliards, dont \$ 4,7 milliards pour le volet urbain. Il devait s'étaler sur une période de 10 ans, jusqu'en 1988, et intervenir simultanément sur toutes les sources de pollution: municipale, industrielle et agricole.

Les coûts ont été révisés et on prévoit maintenant qu'il en coûtera \$ 6,1 milliards pour le volet urbain à lui seul, dont \$ 4,7 milliards sont déjà engagés. Le ministre estime qu'il en coûtera \$ 2,4 milliards pour le volet industriel pour lequel \$ 1 milliard a déjà été dépensé.

En 1978, 24 municipalités étaient inscrites au programme avec des engagements de \$ 187 millions. En décembre dernier, 633 municipalités étaient inscrites au PAEQ pour un total de \$ 4,7 milliards engagés.

Le volet industriel n'a pas pro-

gressé aussi rapidement. Même si la compilation à ce niveau est moins complète qu'au niveau municipal, on sait que sur les 2,300 industries polluantes répertoriées ayant des rejets nécessitant une forme de traitement, 760 avaient terminé, en novembre dernier, leurs travaux de mise en place des ouvrages de traitement requis.

Le volet agricole fait figure de parent pauvre au sein du PAEQ, a noté M. Lavoie.

Le retard qu'accuse le volet agricole est d'ailleurs l'un des points soulevés par plusieurs groupes d'environnementalistes comme étant un élément important à retenir dans le bilan qu'il faut faire des 10 premières années du programme d'assainissement, a noté M. Lavoie.

Les retards pris dans la réalisation des volets industriel et agricole du PAEQ sont invoqués dans bien des cas pour justifier l'absence de résultats notables dans l'amélioration de la qualité des cours d'eau, a souligné le conférencier qui a expliqué:

« Sur le plan environnemental, le PAEQ n'a pas encore eu... les effets ou les impacts souhaités en ce qui a trait à la qualité retrouvée de nos lacs et cours d'eau ou encore en ce

qui concerne la récupération de certains usages perdus ».

« Dans certaines régions les retombées positives commencent à se manifester et au niveau local certaines interventions ont déjà eu des effets heureux ».

CRÔQUE NOUVELLES Le plus petit quotidien français d'Amérique!

Volume 1, numéro 172, Montréal, le mardi 8 mars 1988 ☆

Loteries
tirage du 7/3/88

La Quotidienne:
3 chiffres : 5 5 1
4 chiffres : 8 4 7 0

La météo

Aujourd'hui: Ensoleillé
Demain: Nuageux

Minimum: -10°. Maximum: 0°

Les banques tuent votre napperon favori

Croque Nouvelles a besoin de vous!

Mario Di Tomasso plus haute qualité qui soit. D'un tirage de 400 copies à l'origine, Croque Nouvelles est passé à près de 10 000 copies.

« Je de nous financer par des prêts bancaires, les managements commerciaux et les crédits-baux. Rien à faire, l'originalité ne plaît pas aux banques ».

Racisme par la police de la CUM
Herbert Marx propose trois résolutions pour améliorer la situation

Mario Di Tomasso
Le ministre de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, a rencontré

Croque-Nouvelles frappe un os

Une dizaine de collaborateurs de *Croque Nouvelles*, « le plus petit quotidien français d'Amérique », ont déploré hier la manière dont l'éditeur Stéphane Savard a arrêté la publication. En conférence de presse, Robert Demers et Claude Boucher, qui ont occupé diverses fonctions au journal-napperon distribué dans des restaurants, ont raconté que des employés, arrivant au travail mercredi soir, ont constaté l'absence de l'ordinateur, l'imprimante et autres appareils. Lancé en juillet 1987, *Croque Nouvelles* était distribué du lundi au vendredi dans 50 restaurants à Montréal, à environ 9,000 exemplaires. Il donnait des informations générales, des résultats de sports, un aperçu du télé-horaire; la feuille vendait aussi de la publicité mais pas assez, semble-t-il. En début de semaine, ont expliqué MM. Demers et Boucher, l'éditeur avait évoqué les difficultés financières mais assuré à l'équipe que le quotidien finirait au moins la semaine. Si jamais MM. Savard, Ethier et des associés s'avisent de relancer un quotidien-napperon avec une autre équipe, a dit M. Demers, « ils nous verront en colère devant leurs portes ». Au moment de mettre sous presse, il avait été impossible de rejoindre les propriétaires en question.

LA MALADIE MENTALE EST UN DÉFI À LA CONSCIENCE DE LA COLLECTIVITÉ

Campagne corporative de levée de fonds de la Fondation du Québec sur la schizophrénie

pour le développement de la recherche sur les causes des maladies mentales.

1988

avec la participation des membres de L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

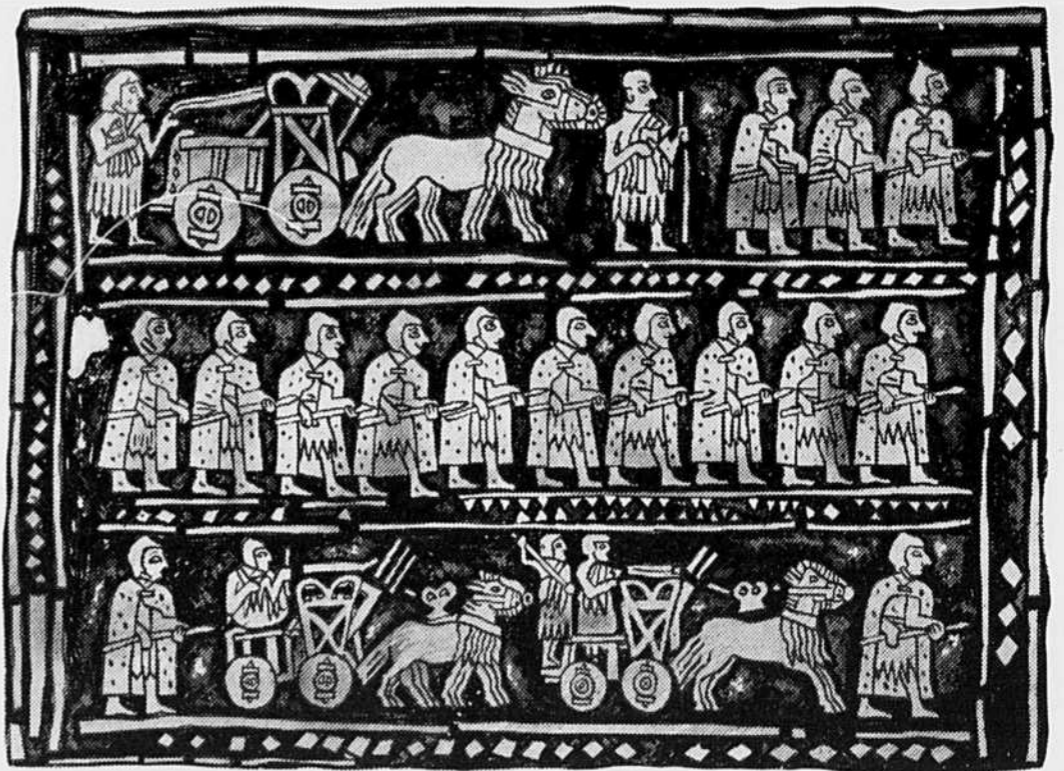
Lors de votre visite chez votre optométriste, vous pouvez participer à la levée de fonds de la Fondation du Québec sur la schizophrénie, pour le développement de la recherche en santé mentale. Il vous suffira de gratter l'un des carrés à dons sur les présentoirs, à l'aide du nouveau dollar métallique disponible à votre banque ou institution financière, et de donner le montant inscrit. (25¢ à 2\$)

Cette levée de fonds corporative est réalisée avec la participation exceptionnelle de la Monnaie royale canadienne



Le nouveau dollar, c'est monnaie courante.

Lundi matin à Babylone, 2752 A.D.



« Et c'est comme ça tous les matins? »

À penser qu'à tous les matins, tous les soirs, durant des siècles, des gens ont dû se retrouver coincés dans la circulation, sur les ponts, les voies « rapides », durant des heures... C'est à se demander si notre civilisation « avançait »!

Aujourd'hui, vous pouvez vivre au Sanctuaire et sourire en écoutant les rapports de circulation. Découvrir le confort d'habiter près du cœur de la ville, et pourtant à l'écart du bruit. Dans un environnement paisible, respectueux des styles de vie contemporains. Le Sanctuaire du Mont-Royal. Le mode de vie d'aujourd'hui.

le sanctuaire LE MODE DE VIE D'AUJOURD'HUI du mont-royal

PHASE VI MAINTENANT EN VENTE: CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT. BUREAU DE VENTE: 6100, CHEMIN DEACON, MONTRÉAL (514) 738-6000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS. 1, 2 OU 3 CHAMBRES À COUCHER ET PENTHOUSES (SELON DISPONIBILITÉ)

Des enquêteurs anonymes devaient vérifier la langue parlée, mais *The Gazette* a sans doute sabordé le plan

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de la langue française songe à envoyer des enquêteurs anonymes pour vérifier l'usage de l'anglais dans les magasins du centre-ville de Montréal.

Mais maintenant que la nouvelle a été divulguée, le projet risque d'être compromis.

C'est le quotidien anglophone *The Gazette* qui a obtenu l'information, citant un chercheur du Conseil, M. Daniel Monnier.

Mais la Presse canadienne a pu apprendre que la nouvelle n'avait pas été communiquée par ce chercheur mais plutôt par le président du Conseil de la langue française, M. Pierre Martel.

Ce dernier a confirmé qu'il avait lui-même communiqué l'information, mais a ensuite indiqué qu'il se demandait s'il était toujours approprié de mener cette enquête, maintenant que toute sa méthodologie était connue.

« Lorsque j'ai parlé (à la journaliste de la *Gazette*), je ne prévoyais pas qu'on ferait tout un plat de ce sujet, a-t-il déclaré. Vu les circonstances, nous allons regarder pour voir s'il n'y a pas lieu de procéder autrement. »

L'enquête devait se faire de façon secrète. Des enquêteurs devaient se rendre dans des magasins de Montréal et se faire passer pour des clients, afin de voir dans quelle langue on les aborderait.

Les enquêteurs devaient s'adresser au vendeur en français et voir si

ce dernier pouvait leur répondre. S'il s'avérait que le vendeur ne parle pas français, l'enquêteur devait vérifier si on pouvait lui référer un autre vendeur.

L'idée est venue après qu'on eut constaté au Conseil de la langue que plusieurs clients se plaignent de ne pas pouvoir être servis en français.

L'article 5 de la loi 101 stipule que les consommateurs ont le droit d'être servis en français. La Commission de protection de la langue française peut aller jusqu'à envoyer une mise en demeure à une entreprise refusant d'accorder des services en français.

Par ailleurs, en vertu de l'article 141 de la loi, les entreprises qui ont 50 employés et plus sont tenues de

le faire par le biais des programmes de francisation.

Le Conseil de la langue devait mandater une firme d'enquêteurs pour effectuer la recherche. Mais pour l'instant, rien n'a été arrêté.

« Nous ne sommes même pas certains de la méthodologie », a signalé hier M. Monnier.

La critique de l'Opposition Claude Filion a pour sa part indiqué qu'il trouvait l'idée excellente. Mais il se demande pourquoi le président du Conseil de la langue a décidé de dévoiler la méthodologie de l'enquête avant de l'effectuer.

« C'est comme si un inspecteur disait à quelqu'un : prépare-toi, je vais chez vous la semaine prochaine. »

Pour avoir des résultats plus objectifs, il aurait peut-être été pré-

férable d'effectuer l'enquête en secret et d'en dévoiler les résultats après, ou encore de préciser qu'il y a enquête, sans dévoiler les moyens utilisés.

« Nous n'avons pas l'habitude de cacher des choses », a pour sa part expliqué le président du Conseil de la langue française.

M. Martel a indiqué hier que son exécutif devait discuter de la question la semaine prochaine et décider si une telle enquête aurait lieu ou non.

Aucune enquête objective n'a été effectuée sur la langue de service. La ministre chargée du dossier linguistique, Lise Bacon, a rejeté du revers de la main deux enquêtes maison, réalisées voilà environ six mois par CKAC et par des étudiants

de l'Université de Montréal. Ces enquêtes révélaient que le tiers des commerçants sur la rue Sainte-Catherine entre St-Urbain et Guy utilisent d'abord l'anglais pour aborder leurs clients.

Le critique de l'Opposition croit qu'une enquête objective s'impose et salue toute initiative en ce domaine.

Par ailleurs, la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal voit dans l'action intentée par Alliance-Québec pour faire annuler la décision de l'Office de la langue française de révoquer le statut de ville bilingue la preuve « qu'Alliance-Québec dispose d'importantes sommes d'argent du fédéral pour affaiblir la Charte de la langue française ».

CUM: les plaintes contre les policiers ont augmenté de 10 %

MICHEL C. AUGER

Le nombre de plaintes de citoyens contre des agents du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal en 1987 a augmenté de 10,3 % en 1987.

C'est ce que révèle le rapport annuel du Comité d'examen des plaintes qui a été rendu public, hier, par le président du Comité exécutif de la CUM Michel Hamelin pour qui cette augmentation démontre « que les ci-

toyens font plus confiance au comité ».

Mais M. Hamelin ajoute du même souffle qu'il espère que ce rapport annuel sera le dernier à être présenté par l'actuel comité qui devrait être remplacé par une nouvelle structure dont la majorité des membres proviendrait non plus du Service de police mais du public.

En 1987, le Comité a reçu 440 plaintes en provenance de citoyens, ce qui, selon M. Hamelin, « est une assez bonne moyenne quand on sait qu'il y a eu plus de deux millions d'interventions policières ».

« On prend les policiers dans la société et ils ne sont ni meilleurs, ni pires que la société en général », estime M. Hamelin.

En plus des plaintes des citoyens, le Comité a également reçu 269 plaintes émanant du Service de police lui-même, une augmentation de 8,5 % sur l'année précédente.

Au total, le Comité a décidé qu'il y avait matière à poursuite disciplinaire dans 276 cas, une diminution de 8 % par rapport à l'année dernière.

Les manquements les plus fréquents reprochés aux policiers concernent la « conduite préjudiciable » — qui va du manque de courtoisie à l'usage injustifié de la force — et l'usage de force injustifiée envers des détenus.

Par ailleurs, le comité exécutif de la CUM s'est adressé au solliciteur général Herbert Marx pour faire modifier la structure du Comité des

plaintes. Actuellement, le comité compte trois membres civils nommés par la CUM et quatre nommés par la police. M. Hamelin voudrait voir un nouveau comité de quinze membres dont 12 seraient des civils nommés par la CUM et trois seraient des policiers. Trois des représentants du public devraient être des juristes.

Selon M. Hamelin, un comité élargi permettrait d'assurer une meilleure représentation de tous les groupes de la société, en particulier les diverses communautés culturelles et les minorités visibles.

Le nouveau comité entendrait les plaintes lors de séances publiques et aurait la double fonction d'examiner les plaintes et d'agir comme comité de discipline. Le plaignant comme le policier impliqué pourraient être représentés par un avocat devant le comité.

Les décisions du Comité seraient non plus des recommandations mais seraient exécutoires. Selon M. Hamelin, il s'agit de créer « une manière de petite Commission de police pour la CUM ».

Cour suprême Jugement inusité

QUÉBEC (PC) — Même si le délai pour en appeler est expiré, la Cour suprême du Canada a accepté d'entendre l'ex-sergent Serge Lefebvre, de la police de Ste-Foy, qui souhaite obtenir la tenue d'un nouveau procès pour le meurtre de deux policiers de Québec. Une requête pour extension de délai lui avait été soumise par son procureur, Me Jacques Larochelle, pour obtenir la permission d'en appeler du jugement rendu en juin 1986, par la Cour d'appel du Québec, lequel avait refusé de relever l'ex-policier du plaidoyer de culpabilité. Serge Lefebvre avait pris tout le monde par surprise, y compris son avocat, en se déclarant coupable de meurtre avec préméditation des constables Yves Têtu et Jacques Giguère, abattus alors qu'ils venaient de le prendre en flagrant délit de vol, dans un commerce. Les procureurs de la défense ont toujours soutenu que l'état de santé physique et mentale de leur client ne lui permettait pas de soutenir son procès.



Une foule surprenante où il manquait Robert Bourassa.

Le rapport Rochon fait salle comble!

RENÉE ROWAN

En dépit de l'accueil plutôt froid réservé par le gouvernement du Québec au rapport Rochon sur les services de santé et les services sociaux et des réactions dépourvues d'enthousiasme entendues jusqu'ici des divers intéressés, ces derniers éprouvent au moins le besoin de parler et de discuter du diagnostic et des propositions des commissaires.

Le rapport rendu public il y a un mois exactement peut déranger, choquer même, mais étonnamment l'intérêt qu'il suscite est grand.

À preuve: le colloque Jean-Rivard organisé par le département d'administration de la santé de la faculté de médecine de l'Université de Montréal sous le thème « La commission Rochon: des solutions pour la santé? » a attiré hier 600 participants alors qu'au départ les organisateurs de la rencontre n'en attendaient que 300. Et on a dû refuser entre 125 et 150 autres personnes faute de place, note M. Gilles Dussault, professeur agrégé au département et un des responsables de la journée.

« Le rapport pose d'immenses défis. Plusieurs se sentent mal à l'aise face aux solutions proposées, note-t-il. Cela aurait été beaucoup plus confortable d'avoir une liste de recettes pour régler les problèmes. Ces recommandations auraient alors eu un impact immédiat, mais limité dans le temps. Ce que le rapport nous amène à faire, c'est de réfléchir aux grands objectifs que l'on veut atteindre, puis de se donner les moyens pour le faire et finalement d'en évaluer périodiquement les résultats. Ce qui est nettement plus exigeant que de continuer à régler les problèmes à court terme. »

M. Dussault ne se surprend pas que l'imposant rapport de 800 pages soit dérangeant et rende les gens inconfortables, notamment au ministère et aux différents paliers de décisions dont les actions sont remises en cause. Quand la commission dit au ministre « vous avez failli à la tâche d'assigner des objectifs à vos établissements de santé, on comprend très bien que la ministre ait plutôt mal réagi ».

L'objectif du département d'administration de la santé en organisant le colloque sur les propositions Rochon était de s'assurer que même si le rapport devait être « tablé » — ce que ne croit pas M. Dussault — il ait au moins fait l'objet d'un débat public non seulement parmi les intervenants du réseau de la santé, mais aussi chez les citoyens.

« Le colloque d'aujourd'hui devrait être le début d'une intense démarche de réflexion sur les propositions de la commission avant de passer à l'ac-

tion », affirme-t-il.

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, avait été invité à prononcer la conférence de clôture du colloque. Cette invitation avait un caractère symbolique: les organisateurs de la rencontre voulaient signaler l'importance de l'implication du chef du gouvernement dans la formulation d'une politique de santé qui, par définition, précise M. Dussault, ne peut pas être une politique sectorielle relevant du seul ministère des Affaires sociales, mais une politique du gouvernement. M. Bourassa s'est excusé de ne pas pouvoir être présent.

Il serait prématuré de conclure à un manque de volonté politique puisque le discours inaugural du 9 mars mentionne que l'Assemblée nationale aura à donner suite à plusieurs importantes recommandations de la commission Rochon: « Il reste donc à attendre la suite des événements », conclut M. Dussault.

Surprise!

(R.L.) Petit coup de théâtre et grosse « surprise », hier, dans la guérida télévisuelle entre Télé-Métropole et le Réseau Quatre Saisons: neuf jours après que TM ait laissé entendre que l'émission à grande cote d'écoute *Surprise sur prise* serait dorénavant diffusée au petit écran du canal 10, le principal intéressé, Marcel Béliveau, convoquait la presse pour affirmer que *Surprise sur prise* restera à Quatre Saisons « pour au moins deux ans ».

À Télé-Métropole, Mme Sylvie Lalande, la directrice de la programmation par intérim s'est dit déçue, en ajoutant que lors de sa conférence de presse du 2 mars rien n'était signé entre TM et M. Béliveau et que les journalistes ont conclu trop vite au maraudage réussi...

Sainte-Thérèse de Shawinigan Les médecins s'inquiètent de la « mauvaise presse »

CAROLE BEAULIEU

Les médecins de l'hôpital Sainte-Thérèse de Shawinigan s'inquiètent des « effets néfastes » des récents reportages entourant l'enquête déclenchée par le gouvernement du Québec.

Selon le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de cet hôpital psychiatrique, la « mauvaise presse » risque d'entraîner des « effets extrêmement néfastes » sur la motivation du personnel soignant et la qualité des soins aux patients.

Une jeune femme psychiatre, actuellement en formation et qui devait se joindre à l'équipe de Sainte-Thérèse, a notamment fait savoir au Conseil des médecins qu'elle reconsidérerait actuellement sa décision.

Dans un long communiqué diffusé hier le Conseil des médecins, dentistes, défend vigoureusement la direction de l'hôpital, affirmant que la politique de recrutement en vigueur à

Sainte-Thérèse, et dont certains éléments ont été qualifiés d'irréguliers par des vérificateurs du ministère de la Santé, était connue du ministère et a littéralement sorti l'établissement du marasme.

Cette politique a notamment, disent-ils, réglé la pénurie de psychiatres qui sévissait en 1985 et permis de réduire sérieusement la médicalisation des patients de l'hôpital.

Le Conseil des médecins affirme que certaines des observations des vérificateurs, incluses dans un rapport confidentiel à la ministre et dont le DEVOIR a pu prendre connaissance « sont négatives et non fondées ».

Le rapport affirmait notamment que l'administration hospitalière contrevient à la loi de l'impôt et à celle de l'assurance-maladie.

Le commissaire-enquêteur nommé par Québec, M. Gérard Soucy, étudie actuellement les dossiers de l'établissement.

14^e conférence Augustin-Frigon à l'École Polytechnique de Montréal

Le mercredi 16 mars 1988 11 h 30 Amphithéâtre Bell (C-631) École Polytechnique de Montréal

Conférencier: Adrien Pinard Professeur-chercheur Université du Québec à Montréal

SCIENCE et CONSCIENCE

Le développement conscient du potentiel mental

Entrée gratuite renseignements (514) 340-4915

* Subventionnée par la Fondation des Diplômés de Polytechnique

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Succession Louise GADBOIS (1896-1985)
TABLEAUX CANADIENS
Mardi le 15 mars 1988 à 19h30
Plus de 100 oeuvres de Louise Gadbois

par le ministère de l'égor de Saint Hippolyte Commissaire-Priseur assisté de L'Hon. Serge Joyal, c.p. Expert

ARSENAULT, R., BLIER, J.M., BOISVERT, G., BONET, J., BOURCHARD, M.C., BOURGUILT, M., BRODEUR, A.S., CARON, P.A., CAUCHON, R., CLOUTIER, A.E., CONSTANTIN, F., COSGROVE, S.M., DALLAIRE, J.P., DELFOSSE, G., DEL SIGNORE, L., DOMINGUE, M., DUMOUCEL, A., DYONNET, E., FERRON, M., GADBOIS, D., GAGNON, R., GALBRAITH-CORNELL, B., GARDISE, T., GIUNTA, J., GNASS, P., HÉBERT, H., HORIK, V., HRABE, G., HUDON, N., HUMPHREY, J.W., HURTUBISE, J., IACURTO, F., LABELLE, F., J.P., LETENDRE, R., LYMAN, J., MCLAREN, N., MONGEAU, J.G., PARIZEAU, M., PFEIFFER, G., PILOT, R., RICHARD, R., RIOPELLE, J.P., ROUSSEAU, A., ROUSSIL, R., SMITH, M., THOMAS, T.K., VAILLANCOURT, A.

MERCREDI LE 16 MARS 1988 à 19h30
ANTIQUITÉS - TABLEAUX EUROPÉENS
sculptures et bijoux
Coffret à correspondance de Louis Joseph Papineau.
OBJETS et MEUBLES CANADIENS dont:
Un buffet-bas, fin XVIIIème, début XIXème siècle. Rares commodes d'enfant. Robe de baptême des enfants de Louis Riel. Haut de forme de J. Victorien Desaulniers. Tablier rituel indien, argenterie etc...

ANTIQUITÉS dont: Bijoux. Importante bibliothèque Napoléon III. Taie d'oreiller de mariage de Josephine de Beauharnais. Timbale en argent XVIIIème siècle. Inro. Exceptionnel service de vaisselle de la Compagnie des Indes, XVIIIème siècle. Estampes japonaises par Hiroshige.

ART EUROPÉEN par: ABLETT, W., BERMAN, E., DELAUNAY T.S., DOBASHI, J., DUNCAN, W., GRANDGÉRARD, L., GUGENHEIM, HASEGAWA, S., HUDE, P., van der, ICART, L., KUTNER, G., LEBASQUE, H., MULLER, A., MIRO, J., MORENO, M., NOGARO, C., RICHARD, W., SZOLDATUS, G.

JEUDI LE 17 MARS 1988 à 19h30
LIVRES Autographes, Cartes postales, Actions Anciennes, Papillons et Minéraux

EXPOSITION Samedi le 12 mars 1988 à 12h à 17h. Dimanche le 13 mars 1988 à 12h à 17h. Lundi le 14 mars 1988 de 12h à 21h.

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Tél.: (514) 849-2505

Propos authentiques d'un client

Je résiste à tout, sauf à la tentation!

chez **Anjou QUÉBEC**

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025, rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Vos économies se multiplient. C'est garanti. 10%

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
intérêts versés annuellement

En vous proposant un CPG, les conseillers de la Fiducie du Québec vous offrent un moyen solide, fiable et garanti de faire fructifier votre argent.

Prime de 0, 125% sur nos CPG aux personnes de 60 ans et plus. Faites-en la demande.

Fiducie du Québec
11 succursales au Québec

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
Lasalle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680

desjardins

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

La mort de Pham Hung pourrait permettre l'accession d'un réformateur à la tête du gouvernement vietnamien

HANOI (AFP) — Le décès du premier ministre vietnamien Pham Hung, jeudi, à l'âge de 75 ans, pourrait permettre l'accession à la tête du gouvernement d'un homme « neuf », plus jeune et plus ouvert aux réformes, estimait-on généralement hier soir dans les milieux diplomatiques de Hanoi.

« Nous nous retrouvons pratiquement dans la même situation qu'il y a neuf mois, au moment de l'élection de M. Hung en juin : deux candidats réformateurs étaient sur les rangs, Vo Van Kiet et Nguyen Co Thach, mais le parti avait finalement choisi la solution de prudence en élisant Pham Hung, numéro deux du Bureau politique, pour assurer la transition », a relevé un diplomate occidental.

MM. Kiet, premier vice-premier ministre, expert en économie, et Thach, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, sont tous deux âgés de 65 ans et occupent respectivement la 5ème et la 8ème place au sein du puissant Bureau politique. M. Kiet a été chargé d'assurer l'intérim en attendant l'élection d'un nouveau premier ministre par l'Assemblée nationale.

« Le problème est que cette transition n'a pas été assez longue et les responsables du parti pourraient être tentés de la prolonger en élisant le numéro quatre du Bureau politique, M. Do Muoi, 70 ans, deuxième par ordre d'importance au secrétariat », a souligné un autre diplomate.

« L'arrivée à la tête du gouvernement de M. Do Muoi, cité déjà en juin comme un candidat possible, risquerait d'avoir un effet démoralisant

sur la population, comme ce fut le cas lors de l'élection de M. Pham Hung en juin, a-t-il poursuivi. Mais tout va dépendre du rapport des forces à l'intérieur du parti: si l'on choisit à nouveau la prudence en respectant strictement la hiérarchie, Do Muoi vient tout naturellement en tête », a-t-il ajouté.

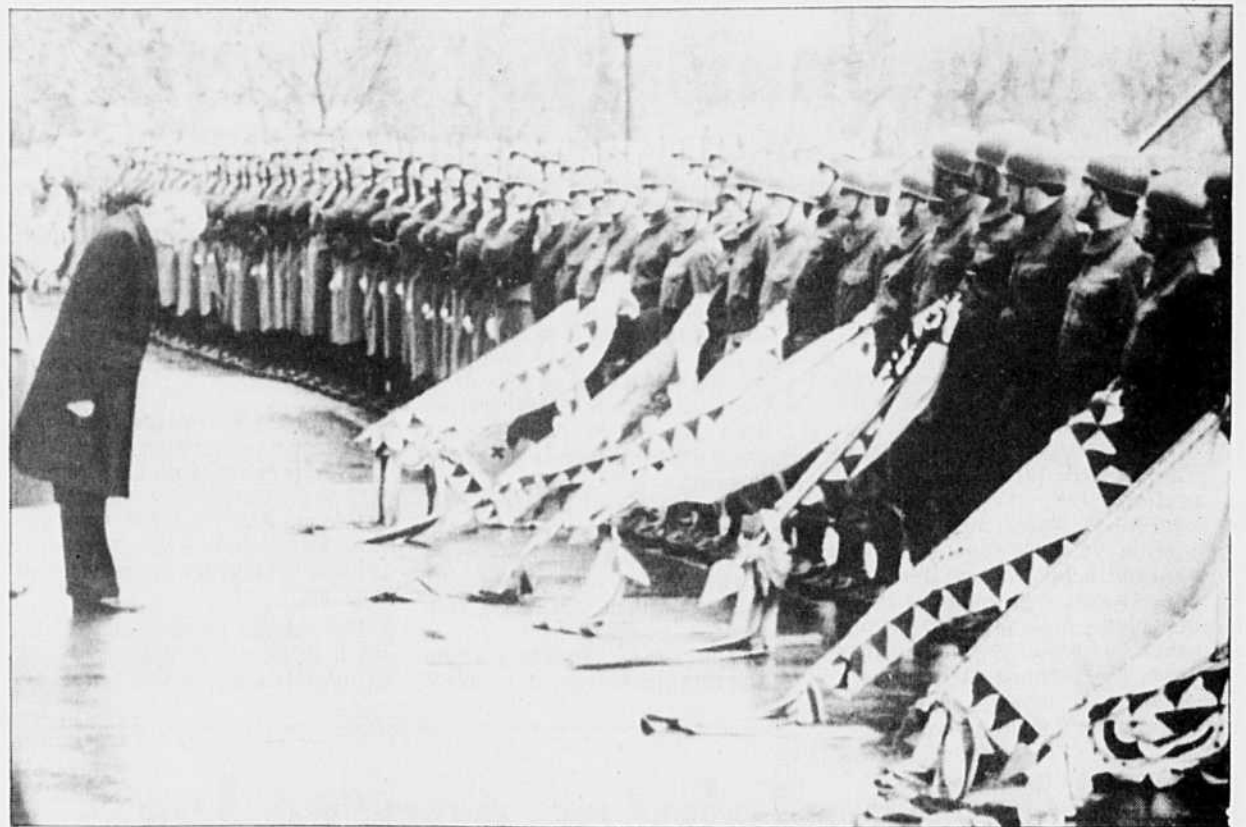
La plupart des diplomates pensent toutefois que la disparition de M. Pham Hung pourrait sonner « avec un peu d'avance » l'heure des réformateurs, conduits par le numéro un du parti, le secrétaire général Nguyen Van Linh. « Et dans ce cas, Vo Van Kiet semble le candidat logique, car l'économie est la priorité aujourd'hui au Vietnam », a estimé un diplomate.

Ce dernier pense qu'en neuf mois, l'équipe Nguyen Van Linh-Pham Hung a « clarifié les grandes lignes » de la politique vietnamienne. « Six mois de plus auraient été très utiles, mais, sans vouloir être cynique, le décès du premier ministre peut être le signal d'une accélération des réformes », a-t-il estimé.

En juin dernier, la population mettait tous ses espoirs dans l'élection d'un homme « neuf » et plus jeune, seul capable selon elle de résoudre la grave crise économique que traverse le Vietnam depuis plusieurs années, relevaient les observateurs.

Des rumeurs avaient même couru à l'époque sur l'élection possible du général Vo Nguyen Giap, « le vainqueur de Dien Bien Phi », qui jouit d'un très grand prestige parmi la population et au sein de l'armée. L'un des derniers « dirigeants historiques », le général Giap, 75 ans, est toujours vice-premier ministre, mais a quitté le Bureau politique en 1982.

« Il faut s'attendre à ce que son nom réapparaisse dans les prochaines semaines parmi les rumeurs, mais il serait étonnant qu'il fasse l'unanimité au sein du parti », a relevé un diplomate. Après la victoire de 1975 sur le régime de Saïgon, le général Giap s'était fait le défenseur d'une ligne économique pragmatiste afin de redresser l'économie dévastée par trente ans de guerre. Il aurait alors, selon certaines sources, réclamé le poste de premier ministre avec les pleins pouvoirs pour mener ce redressement comme il l'entendait.



Le président Kurt Waldheim s'incline devant les drapeaux de l'armée de son pays, lors des cérémonies marquant le 50e anniversaire de l'annexion de l'Autriche par le IIIe Reich. Devant la controverse entourant son rôle dans les Balkans alors qu'il servait sous l'uniforme allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'ancien secrétaire général des Nations unies a dû renoncer à prendre la parole.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645

UNIVERSITÉ ST-PAUL
ÉTUDES SUPÉRIEURES EN SCIENCES PASTORALES

Pour les agents de pastorale,
 Pour les responsables de formation religieuse et d'éducation permanente.

L'Institut de pastorale
 de
l'Université Saint-Paul d'Ottawa

offre un programme de formation professionnelle menant à une Maîtrise en arts en sciences pastorales, dans les domaines suivants:

- pastorale en paroisse
- counseling individuel et matrimonial
- travail de groupe avec la famille et la communauté

Le programme couvre une période de deux ans et commence avec le trimestre d'automne. Par elle-même, la première année d'étude conduit à un Diplôme en sciences pastorales.

Le programme comprend:

- des connaissances académiques en théologie en sciences humaines
- un entraînement pratique supervisé sur le terrain
- des ateliers de développement personnel et d'intégration
- un projet de recherche

Pour de plus amples renseignements, vous êtes priés de communiquer avec:

L'Institut de pastorale
 Université Saint-Paul
 223, rue Main,
 Ottawa, Ontario,
 K1S 1C4
 TEL.: (613) 236-1393

L'Autriche commémore l'Anschluss

VIENNE (AFP) — L'Autriche officielle a rendu hommage hier aux victimes du nazisme lors des cérémonies de commémoration de l'annexion du pays en 1938 par l'Allemagne hitlérienne qui ont laissé une partie de la population indifférente et ont donné lieu à des manifestations anti-Waldheim de faible importance.

Au moment où se déroulait la cérémonie du gouvernement dans une des ailes de l'ancien palais impérial de la Hofburg à Vienne, quelque 300 personnes manifestaient devant la présidence, sise dans une autre aile, pour demander la démission du chef de l'État.

M. Kurt Waldheim, auquel la commission internationale d'historiens a reconnu une culpabilité morale dans les crimes de l'armée hitlérienne dans les Balkans, a assisté, assis au même rang que les autres personnalités, à toutes les cérémonies officielles hier sans toutefois prendre la parole.

L'idée qu'il aurait pu le faire avait suscité une telle polémique en Autriche qu'il y avait renoncé. Il avait pro-

noncé jeudi soir une allocution télévisée dans laquelle il s'était « excusé, en tant que chef de l'État, pour les crimes du national-socialisme commis par les Autrichiens ».

La commémoration de l'Anschluss a laissé une partie de la population indifférente. Une minute de silence et d'arrêt de l'activité dans le pays à 11 h 10, à laquelle avaient appelé l'Église, les partenaires sociaux et le gouvernement, a été relativement peu suivie, a rapporté le radio.

Le chancelier socialiste Franz Vranitzky a répété, au cours d'une réunion extraordinaire du conseil des ministres, la version qu'avait donnée M. Waldheim la veille de l'attitude de l'Autriche par rapport au nazisme: les Autrichiens ont eu, a-t-il dit, « un double rôle de victime et de coupable ». Le vice-chancelier populiste Alois Mock s'est également rallié, de façon plus atténuée, à cette thèse qui semble désormais faire l'unanimité parmi les dirigeants autrichiens.

La version officielle insistait auparavant sur le fait que l'Autriche avait été « la première victime de l'agression hitlérienne », une formule adoptée par les alliés dans une déclaration faite à Moscou en 1943.

L'Église qui avait appelé la population à soutenir l'Anschluss lors du référendum du 10 avril 1938 a appelé à une reconnaissance de la culpabilité du passé. Le président de la conférence épiscopale Mgr Karl Berg a déclaré lors d'un office religieux que « beaucoup d'Autrichiens s'étaient laissés séduire par l'idéologie du national-socialisme, plusieurs ont par-

ticipé à des crimes par conviction, d'autres par opportunisme. D'autres encore se sont rendus coupables par indifférence ».

Pour leur part, les députés verts de l'opposition parlementaire ont quitté le Parlement quelques minutes après le début d'une cérémonie commémorative qu'ils ont estimé être un « alibi » et se sont rendus au camp de concentration de Mauthausen, dans la province de Haute-Autriche.

Les manifestants s'étaient rassemblés sous les fenêtres de M. Waldheim à l'appel de l'organisation « Nouvelle Autriche », qui milite pour sa démission. Ils y avaient amené le gigantesque cheval de bois qui symbolise l'appartenance de M. Waldheim à l'organisation équestre des SA (Sturmabteilungen).

Les manifestants avaient rebaptisé « place des Victimes » la « place des Héros » (Heldenplatz) où ils s'étaient rassemblés et où plus de 200.000 Autrichiens avaient acclamé Hitler le 15 mars 1938.

Mme Beate Klarfeld, qui poursuit les criminels de guerre nazis, a déclaré au cours de la manifestation que « cinquante ans après l'Anschluss, la présence de M. Waldheim à la tête de l'État bafouait les victimes du nazisme ».

Déjà à Linz, la troisième ville du pays, quelque 1.000 personnes étaient descendues dans la rue jeudi soir pour demander la démission de M. Waldheim. L'organisation « Nouvelle Autriche » a appelé à une nouvelle manifestation aujourd'hui.

POUR MIEUX VIVRE LONGTEMPS

La GÉRONTOLOGIE

À l'intention de toute personne qui veut réfléchir sur elle-même et sur son comportement face au vieillissement.

Pour trouver des moyens pratiques d'améliorer sa façon de vieillir et d'aider les autres à faire de même.

Un cours par correspondance sur les réalités biologiques, psychologiques, sociales et environnementales du vieillissement humain.

Un seul coût: **38 \$** incluant: les frais d'inscription le guide d'accueil les 15 cahiers

Ce nouveau cours a été rédigé par Jean-Gilles Bédard, spécialiste en gérontologie et conférencier réputé.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Renseignements personnels

Nom de famille à la naissance _____ N° d'assurance sociale _____ Si vous avez déjà suivi un cours par correspondance, écrivez votre numéro matricule _____

Année _____ Mois _____ Jour _____ Sexe _____

Prénom _____ Date de naissance _____ F _____ M _____

Adresse actuelle _____

Numéro _____ Rue _____ Appartement _____ Caisse postale _____ Ind. rég. _____ Téléphone au domicile _____

Municipalité _____ Code postal _____ Ind. rég. _____ Téléphone au travail _____

Dernière année d'études réussie _____

En quelle année avez-vous terminé vos études? _____

Metier — profession — occupation? _____

Desirez-vous faire corriger vos devoirs et ainsi recevoir une reconnaissance d'études du ministère de l'Éducation? OUI NON

RETOURNEZ CE FORMULAIRE AVEC VOTRE PAIEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE:

Gouvernement du Québec
 Ministère de l'Éducation
 Direction des cours par correspondance
 600, rue Fullum (4^e étage)
 Montréal (Québec)
 H2K 4L1
 Tél.: 873-2210 ou 1-800-361-4886

PAYABLE À LA

Direction des cours par correspondance

MON CHEQUE MON MANDAT

JE PRÉFÈRE UTILISER MA CARTE DE CRÉDIT

N° _____

DATE D'EXPIRATION _____

Québec

Course présidentielle US

Gary Hart renonce pour la deuxième fois

DENVER, Colorado (Reuter) — Gary Hart a pour la deuxième fois annoncé hier son retrait de la course à l'investiture démocrate aux présidentielles américaines, mettant un terme à une tentative de retour sur le devant de la scène politique qui n'a rencontré qu'un impact minime auprès des électeurs.

L'ancien sénateur du Colorado, dont l'étoile a pâli après les révélations sur sa liaison avec un mannequin l'an passé, a fait part de sa décision au cours d'une conférence de presse dans son fief de Denver.

« J'ai dit que je voulais que les électeurs décident du sort de ma candidature. Le peuple a décidé. Je ne dois manifestement pas persévérer maintenant », a-t-il dit.

Hart a cependant indiqué qu'il continuerait à oeuvrer en faveur de réformes politiques et invité instamment les candidats encore en lice à discuter des véritables problèmes et à ne pas se livrer à des querelles de personnalités.

Révélation de la campagne pour l'élection présidentielle de 1984, où il avait été finalement battu par Walter Mondale pour l'investiture démocrate, Hart faisait figure de favori pour beaucoup pour 1988 quand il a annoncé sa candidature en avril dernier.

Mais il devait renoncer une pre-



Gary Hart

mière fois moins d'un mois plus tard après la divulgation par la presse d'informations sur sa liaison avec un mannequin de Miami, Donna Rice.

Hart choqua les milieux politiques en relançant sa candidature en décembre, invitant le peuple à « décider de son sort ». S'il retrouva brièvement sa place, la première, dans les sondages de popularité, sa campagne piqua du nez à l'approche des premières primaires. Sur les 27 consultations organisées jusqu'ici, son score n'a jamais dépassé la barre des 5 %.

A TOUTE NOTRE AIMABLE CLIENTÈLE:

LE BIFTHÈQUE

Nous vous informons de la ré-ouverture du **MOTEL "LE TOTEM"**

Chambres renovées à neuf, avec téléphone, télévision... également SUITE avec téléphone, télévision cuisinette, pouvant accommoder de 2 à 4 personnes.

POUR RÉSERVATION: TÉL: 1-227-2618

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à venir déguster **STEAK** ou **FRUITS DE MER** au **RESTAURANT "LE BIFTHÈQUE"**, situé au 895, Boul. des Laurentides, à Piedmont, Route 117, Sortie 58 de l'Autoroute 15.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Reagan annonce d'autres sanctions contre Panama

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a annoncé hier une nouvelle série de sanctions économiques contre Panama en demandant au général Manuel Antonio Noriega, homme fort d'un régime illégitime, de laisser le pouvoir au président Eric Delvalle.

Le général Noriega avait déposé, le 26 février dernier, le président Delvalle après que celui-ci eut essayé de le limoger, mais M. Delvalle est toujours reconnu comme seul tenant du pouvoir légitime par Washington.

Toutes les sommes dues à Panama par les États-Unis au titre du canal inter-océanique seront placées immédiatement sur un compte bloqué, a-t-il dit dans un communiqué lu par l'une de ses porte-paroles, Mme Leslye Arsh. \$ 6,5 millions étaient dus pour le mois en cours.

Panama est en outre exclu du Système des préférences généralisées et de l'Initiative du bassin des Caraïbes, qui permettent aux pays bénéficiaires d'exporter vers les États-Unis sans payer de droits de douane. Tous les organes officiels américains devront faire un inventaire de toutes les sommes dues à Panama afin de déterminer celles qui devront être placées sur compte bloqué.

« Dans les circonstances actuelles, a poursuivi le président américain, je crois que le général Noriega servirait au mieux son pays en obéissant aux instructions du président Delvalle pour renoncer à son poste. Ce faisant, le général Noriega contribuerait très substantiellement à la réduction des tensions politiques et préparerait une transition rapide à la démocratie au Panama ».

M. Reagan, ainsi que son secrétaire d'État George Shultz qui a donné ensuite une conférence de presse, s'est déclaré disposé à « reprendre des relations de travail étroites avec les forces de défense panaméennes une fois que le gouvernement civil et la démocratie constitutionnelle seront rétablies ».

M. Shultz a répété à plusieurs reprises que M. Noriega « devait quitter Panama » en précisant qu'il serait l'objet de poursuites de la part de la justice américaine si celle-ci pouvait le faire. L'homme fort du Panama a été inculpé aux États-Unis pour trafic de drogue. M. Shultz a précisé que les forces armées américaines stationnées au Panama n'étaient pas en état d'alerte.

« Jusqu'au moment où un gouvernement démocratique sera restauré au Panama, a poursuivi M. Reagan, les États-Unis ne peuvent fonctionner sur une base normale (avec ce pays). J'ai donc pris aujourd'hui un certain nombre de mesures contre le régime illégitime de Noriega qui contribueront de façon significative à ce but : un Panama démocratique, stable et prospère ».

Selon M. Shultz, la valeur des exportations panaméennes touchées par les mesures annoncées hier est de l'ordre de \$ 96 millions par an.

Le président américain a expliqué que les mesures décidées hier étaient conformes aux traités sur le canal de Panama et qu'il était « prêt à prendre des mesures additionnelles si nécessaire ». M. Shultz s'est refusé à préciser quelles pourraient être ces mesures en expliquant qu'il était préférable de laisser M. Noriega dans le doute.

M. Reagan s'est félicité des déclarations récentes du président Delvalle, des partis politiques et du groupement oppositionnel « Croisade civique » du Panama, qui ont appelé à la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale.

Après 12 jours de bombardements

L'Iran et l'Irak s'accordent une trêve

(d'après AFP) — Le cessez-le-feu dans la « guerre des villes » entre l'Irak et l'Iran est entré en vigueur hier à 16 heures locales, après douze jours de bombardements, l'Irak ayant délibérément accentué sa pression dans les dernières heures avant la trêve en multipliant les tirs de missiles contre Téhéran.

Trois heures après l'arrêt officiel des bombardements aucune violation de la trêve n'était signalée par l'un des belligérants. En début de soirée, un communiqué officiel lu à Radio-Téhéran a confirmé que l'Irak avait lui aussi mis fin à ses bombardements contre l'Irak.

Selon un communiqué du bureau iranien d'informations sur la guerre, le régime irakien « a cessé hier après-midi ses attaques contre les

zones civiles en Iran », dès lors, « les combattants iraniens ont mis fin à leurs actions de représailles et de dissuasion contre l'Irak ».

Dans les vingt minutes qui ont précédé 13 heures, l'Irak a délibérément maintenu le suspense en tirant deux missiles sur Téhéran et un sur Qom alors que son aviation bombardait la ville de Bakhtaran (ouest de l'Iran).

Depuis sa proposition jeudi d'un cessez-le-feu, l'Irak a annoncé avoir tiré au total neuf missiles sur Téhéran et quatre autres sur la ville sainte chiite de Qom, sans compter des raids contre plus d'une dizaine de villes iraniennes.

La première condition posée par l'Irak était d'avoir le dernier mot dans cet épisode de la « guerre des villes », le dernier tir devant être ef-

fectué par l'armée irakienne et ne devant pas être suivie d'une riposte irakienne.

L'état-major irakien a fait état implicitement de son intention d'arrêter ses bombardements de villes. Quinze minutes après l'entrée en vigueur théorique du cessez-le-feu, il diffusait un communiqué sur les ondes de Radio-Bagdad déclarant que « les dirigeants iraniens doivent tirer maintenant les conclusions qui s'imposent et assimiler la leçon qui leur a été donnée ».

« L'Irak apportera sa principale riposte aux missiles irakiens par des opérations sur les fronts, aux frontières, et à l'intérieur du territoire irakien », avait répondu par avance hier matin le président du Parlement islamique l'hojatoleslam Hachemi

Rafsanjani, au cours de la prière à l'université de Téhéran.

Les dirigeants iraniens ont choisi de passer sous silence l'offre conditionnelle irakienne, tout en se disant prêts à une « trêve sans conditions » des bombardements. Favorables dès le début à un arrêt rapide de la guerre des villes, ils ont refusé d'établir un dialogue direct avec l'Irak et ont préféré se référer à d'autres propositions de trêve émanant du premier ministre turc, M. Turgut Ozal, et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

L'Irak a également évité de dramatiser l'intensification hier des bombardements irakiens. Il s'est borné à riposter en visant des objectifs frontaliers et militaires, se gardant de frapper Bagdad. Un appareil irakien de type Sukhoi-22 a été également abattu, selon Téhéran.

Lors des précédents épisodes de la guerre des villes, notamment en février 1987, l'Irak avait également intensifié ses raids quelques heures avant de respecter une trêve, rappellent les observateurs.

C'est le « coup de semonce » de l'Union soviétique au Conseil de sécurité qui a fait brusquement évoluer la position des deux belligérants, au moment où ils se préparaient à une confrontation de longue durée. Lundi dernier Moscou a demandé une réunion d'urgence du Conseil pour exiger un arrêt de la guerre des villes.

Pour les milieux diplomatiques dans le Golfe, ce nouveau round de la « guerre des villes » avait été délibérément provoqué par l'Irak afin de briser l'état de « ni guerre ni paix » en vigueur et amener le Conseil de sécurité à imposer des sanctions à l'Irak pour qu'il respecte la résolution 598 prévoyant un règlement global du conflit.

L'Irak serait allé jusqu'au bout dans sa « guerre de missiles » généralisée contre l'Iran s'il n'avait pas été pris de court par l'initiative soviétique, selon ces mêmes milieux.

L'Irak avait fait un « pari dangereux », ont souligné ces milieux, et il risquait, après l'initiative soviétique, de se voir condamné au même titre que l'Iran alors qu'il tente vainement depuis plusieurs années d'affirmer son image de « victime de l'agression » et de démontrer sa volonté de paix.

McFarlane plaide coupable de rétention d'informations

WASHINGTON (Reuter) — L'ancien conseiller de la Maison-Blanche pour les affaires de sécurité nationale Robert McFarlane a plaidé coupable hier de rétention d'informations requises par le Congrès, aux termes d'un marché conclu avec le procureur spécial Lawrence Walsh, a-t-on appris hier de source proche de l'enquête sur l'Irangement.

McFarlane, chef du Conseil national de sécurité (NSC) d'octobre 1983 à décembre 1985, a plaidé coupable de quatre chefs d'inculpation, avouant avoir dissimulé au Congrès des renseignements touchant à l'aide américaine aux rebelles de la contraincaraguayenne, ajoute-t-on.

Il est inculpé de quatre délits passibles d'un maximum de quatre ans de prison et de \$ 4,000 d'amende.

En échange de cette attitude conciliante et des informations qu'il li-

vrera au procureur Walsh, McFarlane devrait bénéficier d'un verdict indulgent de la part du juge d'instance Aubrey Robinson.

Ce compromis est le résultat d'un mois de négociations entre Walsh et les avocats de McFarlane, qui cherchaient ainsi à lui éviter une inculpation de crime, indique-t-on encore.

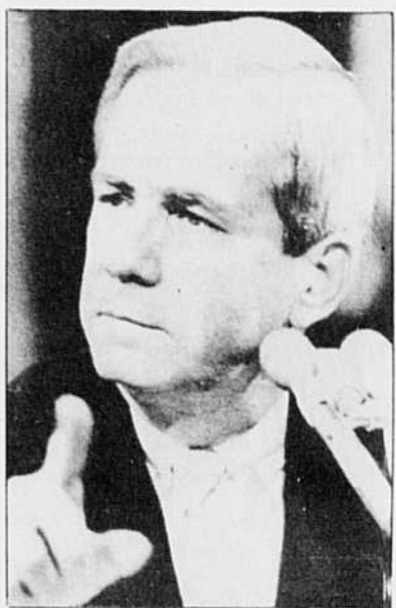
Walsh doit bientôt inculper plusieurs personnes qui ont joué un rôle clé dans l'affaire de ventes d'armes américaines à l'Iran et du détournement de fonds aux rebelles anti-sandinistes.

Un procès devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année et l'on s'attend à ce que McFarlane y témoigne contre les principaux responsables du double scandale qui a ébranlé pendant quelques mois l'administration Reagan : son prédécesseur John Poindexter, le lieutenant-colonel Oliver North, limogé du NSC en 1986, le général de l'armée de l'air à la retraite Richard Secord et son partenaire le marchand d'armes Albert Hakim.

Aux auditions télévisées du Congrès, l'été dernier, McFarlane avait avoué avoir fait usage de manière « inappropriée d'un langage torturé » pour ne pas dire tout ce qu'il savait de l'aide américaine aux contras.

Selon le rapport du Congrès, McFarlane avait affirmé oralement et par écrit que le NSC avait obéi à l'esprit comme à la lettre de la loi et n'avait pas sollicité de fonds pour les rebelles. Au moment des faits, le Congrès avait adopté une loi interdisant toute aide militaire aux rebelles nicaraguayens.

Alors que de nombreux témoignages mettaient en doute le respect du NSC pour cette loi, McFarlane tentait de se suicider, début 1987, en ava-



Robert McFarlane

lant des tranquillisants : « Je pensais que le monde serait meilleur sans moi », a-t-il ensuite déclaré, en expliquant qu'il avait failli à son devoir envers son pays.

À la suite d'une controverse sur le nucléaire

Italie: Gorla remet sa démission

ROME (AFP) — Le chef du gouvernement italien Giovanni Gorla a démissionné avec éclat hier soir, prenant de court le monde politique italien et la diplomatie internationale.

Le chef de l'État, M. Francesco Cossiga, a réservé, comme le veut l'usage, sa décision et a chargé M. Gorla et ses collègues d'expédier les affaires courantes.

La crise-surprise a éclaté sur le nucléaire en raison d'un affrontement violent entre socialistes et démocrates-chrétiens, alors qu'elle avait été programmée pour plus tard.

Selon le scénario prévu après la dernière crise avortée de février, M. Gorla devait démissionner après le vote définitif à la Chambre de la loi de finances 1988 — survenu jeudi soir — mais aussi après le sommet italo-espagnol, les 15 et 16 mars prochain à Turin, pour respecter les engagements internationaux de l'Italie.

La pomme de la discorde a été, à l'improviste, le chantier nucléaire de Montalto di Casto, 50 km au nord de Rome, où les travaux avaient été interrompus après le référendum remporté par les anti-nucléaires en novembre dernier. Après le vote sur la loi de finances à la Chambre, M. Gorla faisait approuver par son gouvernement, dans la nuit, la reprise des travaux de la centrale, suivant l'avis d'une commission d'experts de l'Agence internationale pour l'énergie atomique garantissant sa sécurité.

Une décision qui a provoqué la colère des socialistes — eux-mêmes anti-nucléaires — et plus particulièrement celle du vice-président du conseil Giuliano Amato. « Le gouvernement n'avait pas l'autorité pour prendre cette décision, affirmait M. Amato. Mais on n'a même plus la possibilité de le mettre en crise, à moins de vouloir soulever l'hilarité », a-t-il ajouté.

Le PSI a accusé M. Gorla de « décision sans valeur » et de « coup de force » commis sans l'aval du Parlement — où les anti-nucléaires, assurément-t-il, ont la majorité (avec, notamment, les communistes).

Face à la violence de l'attaque, M. Gorla a pris une décision qui, jusqu'ici, lui avait visiblement répugné, et a annoncé sa troisième démission. Le plus jeune président du conseil de

la République italienne — 44 ans — a eu en fait, durant ses sept mois au palais Chigi, la vie très dure, encaissant notamment deux crises rentrées, l'une en novembre sur le départ d'unités navales italiennes dans le Golfe, l'autre en février à la suite de ses mises en minorité quotidiennes à la Chambre sur la loi de finances.

Son gouvernement avait été précipité dès sa création en juillet dernier, au lendemain des élections anticipées, dont l'objectif était officiellement de préparer un meilleur ac-

cord entre les partis de centre-gauche. Mais si la dissolution des Chambres, provoquée par l'affrontement entre démocrates et socialistes et la démission du président du conseil socialiste Bettino Craxi, devait en principe permettre un nouveau départ, sept mois plus tard, le problème reste entier, sinon aggravé.

« J'avais pensé que les partis voulaient mieux se comprendre dans l'intérêt du pays », a dit M. Gorla hier soir. Devant « la compétition éfrénée entre eux, je crois que la voie que j'ai suivie n'est plus praticable ».

Les États-Unis vont fermer la mission de l'OLP à l'ONU

NATIONS UNIES (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis procéderont à la fermeture de la mission de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) aux Nations unies, passant outre à toute obligation les liant à l'Organisation internationale, a fait savoir hier le délégué américain Herbert Okun.

Okun a informé le secrétaire général Perez de Cuellar de cette décision dans une lettre qu'il lui a personnellement remise. Le département de la Justice à Washington devait ensuite publier un communiqué dans ce sens.

Dans sa lettre, Okun précise que si l'OLP ne se conforme pas à cet ordre, l'Attorney general (ministre de la Justice) Edwin Meese intentera une action légale pour fermer la mission le 21 mars, ou aux alentours de cette date, qui correspond au délai prévu par la législation « antiterroriste » adoptée par le Congrès américain l'an dernier.

Soumise lors d'une réunion d'urgence de l'Assemblée générale des Nations unies la semaine dernière, l'affaire avait été portée devant la Cour internationale de justice pour déterminer si les États-Unis se trouvaient dans l'obligation d'accepter un arbitrage.

Cet arbitrage, avec effet de décision, est prévu dans l'accord signé en 1947 entre le gouvernement américain et l'ONU, en vertu duquel l'Or-

ganisation a établi son siège à New York.

Perez de Cuellar avait proposé de recourir à un arbitrage et a nommé, à cet effet, un représentant de l'ONU pour siéger dans une commission de trois membres. Les États-Unis, invités à nommer eux aussi un représentant, n'ont pas donné suite à la requête du secrétaire général.

Les États-Unis jugent que le recours à un arbitrage « ne servirait pas un but utile », affirme Okun dans sa lettre.

Le délégué précise toutefois que les autorités américaines n'ont pas au-delà de mesures légales pour fermer la mission, jusqu'à règlement du litige.

Cela signifie que les autorités fédérales ou celles de la municipalité de New York n'auront pas recours à la force pour fermer la mission et n'expulseront pas les employés qui y travaillent ou y habitent, a-t-on indiqué de source onusienne.

De même source, on s'attend que l'Assemblée générale soit à nouveau convoquée, peut-être dès mardi, pour condamner l'action américaine. La semaine dernière, seul Israël avait voté contre une résolution.

M. Clovis Maksoud, ambassadeur de la Ligue arabe à Washington, s'est élevé contre la décision de Washington de faire fermer la mission de l'OLP.

Dans une conférence de presse, M.

A DIEU DOCTEUR MUNCH...

théâtre d'aujourd'hui

de René-Daniel Dubois
du 9 mars au 2 avril 1988

avec Henri Chassé, Line Lamarche, Roger Larue

mise en scène et décor: Joseph Saint-Gelais
assistance à la mise en scène: Régie et éclairage: Claire L'Heureux
assistance au décor: Louise Campeau
costumes: Marie Codebecq
maquillage: Marielle Lavoie
coiffure: Réjean Goderre

du mardi au samedi à 20h30
le dimanche à 15h00
1297, rue Papineau, Montréal / métro Papineau
RÉSERVATIONS: 523-1211

Si l'alcool est devenu un problème

Nous ne promettons pas de miracle, mais...

LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.

Centre de réadaptation pour tous problèmes reliés à l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues.

111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611

On trouvera dans le prospectus provisoire une information détaillée pour les titres proposés. On peut se procurer ce prospectus provisoire auprès de notre maison. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés.

Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun engagement avant que la Commission n'ait visé le prospectus définitif.

Un bon placement pour l'investisseur sérieux et avisé

LE CHÂTEAU BROMONT

Situé à Bromont, au pied des pentes de ski et près du golf.
(Société d'investissement Château Bromont Enr.)

RESERVATIONS: 1-800-363-0363

Déductions fiscales: 1988: 2 801\$

Séances d'information à

• Nos bureaux de Montréal les lundis soir (sur rendez-vous)

Ou venez nous voir à Bromont (sortie 78, autoroute des Cantons de l'Est) les dimanches (sur rendez-vous).

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Contactez-nous au: **514/878-1454**

CLAUDE BOISVERT INC.

600, rue de La Gauchetière ouest
Bureau 2325
Montréal (Québec) H3B 4L8

Médiateur au Droit

OTTAWA (PC) — Un médiateur nommé par le gouvernement provincial devrait rencontrer le 21 mars des représentants du syndicat et de la direction pour tenter de mettre fin à la grève qui a fermé le quotidien *Le Droit* d'Ottawa-Hull.

Le Droit, le seul quotidien de langue française de la région, a suspendu sa publication le 20 février à la suite d'une grève de ses 190 travailleurs de production et de bureaux, tous membres du Local 145 du Syndicat québécois de l'imprimerie et des communications.

Les concessions exigées par la direction pour aider à éliminer un déficit de \$ 2 millions sont la question principale.

Les deux parties ne se sont pas rencontrées depuis le début de la grève et aucune des deux n'a semblé intéressée à en arriver à un compromis.

La décision de nommer un médiateur a été bien accueillie des deux côtés, sans plus.

L'éditeur Gilbert Lacasse a déclaré ne pouvoir assurer qu'il n'y aurait pas de mises à pied après la reprise du travail. Le porte-parole syndical Gilles Leblanc a fait remarquer qu'il serait impossible de justifier les licenciements étant donné le manque de personnel au journal au moment du déclenchement de la grève.



Photo Chantal Keyser

Les cloches s'envolent vers... Rouyn!

Ce n'est pas tous les jours que des cloches descendent de leur clocher pour se refaire une beauté! C'est pourtant le cas des cloches baptisées Anne et Jean-Baptiste à l'église Notre-Dame-de-Grâce qui iront se faire remonter le visage ou le bourdon en Abitibi pour revenir, belles, pimpantes et sonnantes à la mi-mai. Michel Rowan, spécialiste en réfection de cloches a tenu à surveiller personnellement le chargement des cloches malades hier matin, avant de partir avec elles vers son atelier de Rouyn. Le carillon de NDG, installé en 1927 dans un campanile adjacent à l'église, est composé de cinq cloches pesant un total de huit tonnes. Outre Anne et Jean-Baptiste qui rappellent respectivement la mère de la Vierge et le patron des Canadiens-français, les trois autres se nomment Joseph, en l'honneur du patron de l'Église canadienne, Notre-Dame-de-Grâce et Dominique, en l'honneur des desservants de la paroisse, les pères dominicains. M. Rowan qui apparaît sur cette photo prévoit avoir terminé la réfection des cloches le 22 mai, pour qu'elles puissent carillonner de nouveau à la fête de la Pentecôte pour le plaisir des paroissiens qui n'avaient pu entendre leur son harmonieux ces vingt dernières années.

Dans l'Agence de coopération francophone

Paul Okumba affirme avoir fait le grand ménage espéré

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — L'Agence de coopération culturelle et technique, le seul organisme international de coopération multilatérale francophone, a retrouvé la confiance de ses membres, au point qu'il est maintenant possible de croire qu'elle deviendra le secrétariat de la francophonie.

C'est ce qu'a soutenu cette semaine dans une entrevue au DEVOIR le secrétaire général de l'Agence, Paul Okumba d'Okwatségué, qui assure que la période où cet organisme était mis au ban par ses bailleurs de fond, la France, le Canada et, dans une moindre mesure le Québec, est bel et bien terminée.

Depuis le Sommet de la francophonie de Québec, les choses ont changé à l'ACCT, de dire son secrétaire général. Le coup de barre souhaité au plan administratif a été donné et déjà on peut commencer à préparer l'intégration des structures nouvelles (le Comité de suivi du sommet et les réseaux) mises sur pied par les chefs d'États et de gouvernements lors du premier sommet tenu à Paris. Si tout évolue normalement, le prochain sommet qui aura lieu en 1989 à Dakar confirmera, croit-il, qu'une ACCT renouvelée sera désormais le bras administratif des Conférences des chefs d'États et de gouvernements de la francophonie.

Principal changement intervenu à l'ACCT ces derniers mois, la mise en ordre des finances. Depuis des années, le budget annuel de quelque \$ 20 millions servait pour l'essentiel à faire fonctionner l'appareil administratif. Les effectifs ont été réduits de 15 %, et maintenant l'Agence consacre environ 60 % de son budget à des projets de coopération et de développement.

Ce seul changement est considérable, explique M. Okumba, assez pour redonner un minimum de confiance, pour que les pays développés lui confient la gestion de certains projets de coopération adoptés au Sommet de Québec. Environ \$ 16 millions ont été ainsi ajoutés au budget régulier de l'Agence et, promet M. Okumba, ils seront gérés avec rigueur et parcimonie.

Les États-payers (en l'occurrence la France, le Canada et le Québec) font des sacrifices en versant ces fonds et il est normal qu'ils veuillent savoir que ces sommes « ne se perdent pas dans les méandres des dé-

serts africains », dit le secrétaire de l'Agence pour bien montrer que le message de ces États-payers a été bien compris.

Un autre changement important survenu ces derniers mois à l'ACCT est de nature structurelle. Le bureau du secrétaire général a été renforcé. Entre autres, deux conseillers techniques lui ont été adjoints: le Québécois Clément Duhaime qui est responsable d'assurer le suivi des décisions du Sommet de Québec et le français Roland Dreyfus responsable de l'information.

Ces changements étant effectués, l'Agence pouvait aborder la deuxième étape de son renouvellement: s'arrimer aux priorités arrêtées par les chefs d'États et de gouvernements francophones. La programmation 88-89 de l'agence a été élaborée avec cet objectif en tête et 80% des décisions et activités de l'agence correspondent aux priorités arrêtées au sommet de Québec, note M. Okumba.

Les communautés culturelles dans les médias du Québec: panel critique et désabusé

CLÉMENT TRUDEL

La Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ) s'adressera sous peu aux jeunes venant des communautés culturelles, dans quatre écoles de la région de Montréal, pour les inciter à se diriger plus nombreux vers le journalisme. Quant à ceux et celles qui ont déjà exercé le métier de journaliste ailleurs et qui n'ont pas trouvé de débouché ici, la FPJQ, Emploi-Canada et le Ministère québécois des communautés culturelles et de l'immigration travaillent à obtenir des stages dans des médias, espérant que cela conduira à des embauches. C'est ce qu'a rappelé ces jours-ci, à l'UQAM, Henry Aubin, membre du bureau de la FPJQ et éditorialiste à *The Gazette*. M. Aubin soutient qu'en 10 ans, son journal a étudié 3,000 candidatures, dont 3 seulement venant de citoyens appartenant aux « minorités visibles »; les trois furent embauchés à la salle de rédaction.

Les étudiants en communication de l'UQAM avaient imaginé un panel offrant à 11 invités l'oc-

casion de préciser leurs vues sur le rôle des médias face aux communautés culturelles. Ce fut presque toujours la frustration, aucun des 11 n'ayant vraiment la sensation d'aller au bout de sa pensée, pas plus la chercheuse de Nord-Sud (Radio-Québec) Fabienne Julien que le délégué de Radio-Canada, M. Larouche, ou l'éditorialiste du DEVOIR, Jean-Claude Leclerc.

Dans l'auditoire clairsemé, la grogne a surgi: joue-t-on au « jeu de l'hypocrisie », ne voit-on pas venir une « Afrique du Sud à l'envers », demande avec hargne à la FPJQ une journaliste pigiste d'ascendance haïtienne.

Faut-il à la Fédération de l'argent d'un ministère pour bouger? L'Association des journalistes ethniques avait fait tenir dès 1979 à la FPJQ une liste de 220 noms de personnes aptes à exercer le métier et rien ou presque n'a bougé jusqu'au congrès de décembre dernier où la Fédération a fait sienne la déception des communautés culturelles face à la quasi absence de leurs ressortissants dans les médias, a souligné cette journaliste.

Le Québec à la queue des 10 provinces Les collèges négligent l'éducation des adultes

ISABELLE PARÉ

Le développement de l'éducation aux adultes dans les collèges québécois fait figure de parent pauvre comparé aux autres collèges du Canada, à tel point que le Québec se classe huitième au pays dans ce domaine.

C'est le constat que dresse un rapport sur l'éducation des adultes au collégial rendu public hier et commandé par le Conseil des collèges.

Les deux auteurs du rapport, M. Denis Bélanger et M. Ndi-Bintu Kayembe, estiment que cette piètre performance découle du peu d'énergie que déploient les collèges à l'intégration des adultes et des modes de financement actuels.

« On utilise les fonds de l'éducation des adultes pour financer d'autres activités à l'intérieur des collèges. L'éducation aux adultes contribue le plus aux surplus. En fait, c'est une vache à lait pour les collèges », affirme M. Bélanger, directeur de l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT).

D'une part, les adultes à temps partiel ne sont pas admissibles à la gratuité comme à l'université. D'autre part, les collèges, à qui sont octroyées des enveloppes fermées, souffrent d'un financement discri-

minatoire par rapport aux commissions scolaires et aux universités qui de leur côté bénéficient d'enveloppes ouvertes, soutiennent les auteurs.

Résultat, les 80,000 adultes qui fréquentent les collèges ne représentent que 10 % de ceux qui poursuivent leur formation. Et depuis 1979, les collèges occupent le dernier rang comme lieux de formation choisis par les adultes. Les entreprises et les écoles privées ont de leur côté doublé leur volume de formation.

« La conséquence de ce laisser-aller, c'est la privatisation de la formation des adultes qui entraîne une hausse des frais de scolarité pour ces étudiants », déplore M. Bélanger.

Le budget de l'éducation aux adultes représente 7 % du budget de l'enseignement régulier. Par ailleurs, le gouvernement dépensait en moyenne en 1981 \$ 743 par adulte inscrit au collégial, et seulement \$ 616 en 1985. Et ce, même si de 1981 à 1985, la clientèle adulte a connu une augmentation de 23 %, comparative à 13 % pour la clientèle régulière, constate le rapport.

Aussi, les auteurs sont d'avis que les collèges doivent mettre l'accent sur la formation professionnelle sur mesure pour remonter la pente. Le gouvernement, de concert avec le ministère de la Main-d'oeuvre, doit donner les moyens financiers aux collèges pour relever ce défi, a indiqué M. Bélanger.

« Si le Québec déployait autant d'énergie que la Colombie-Britannique à promouvoir l'éducation aux adultes, ce n'est pas 80,000 mais 250,000 adultes qui fréquenteraient nos collèges », soutient M. Bélanger.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield, Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

HÔTEL DE VILLE

Assemblées du Conseil

La prochaine assemblée régulière du Conseil de la Ville de Montréal aura lieu le mercredi 30 mars, à 19 heures.

Si l'étude des articles à l'ordre du jour n'est pas terminée à la première séance, elle se poursuivra le lendemain, à 14 heures, à moins d'avis contraire.

Le Conseil municipal se réunira en assemblée spéciale le 31 mars, à 15 heures.

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (Métro Champ-de-Mars).

Renseignements: 872-3770

Assemblées publiques des commissions permanentes du Conseil

Date	Endroit	Commission	Thème
Lundi 14 mars 19 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>
Mardi 15 mars 9 h et 14 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>
Mercredi 16 mars 9 h et 14 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>
Mercredi 16 mars 19 h	Hôtel de ville	Développement culturel	Aspects multi-ethniques d'une politique culturelle à Montréal <i>Assemblée de consultation</i>
Samedi 19 mars 9 h et 14 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>
Mercredi 24 mars 14 h et 19 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>
Lundi 28 mars 19 h	Hôtel de ville	Développement économique	Localisation et aménagement des espaces industriels <i>Assemblée d'information</i>
Mardi 29 mars 14 h et 19 h	Hôtel de ville	Développement communautaire	La fluoruration de l'eau <i>Assemblée de consultation</i>

Autres séances publiques

Date	Endroit	Thème
Mardi 22 mars 19 h	Sous-sol, église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle 2525, boul. Pie IX	<i>Assemblée d'information</i> sur le programme de rénovation des aires industrielles de Montréal, secteur Rouen (Praimont-Rouen). Renseignements: 872-6391

Si nécessaire, cette assemblée se poursuivra le 23 mars, même heure.

Mardi 22 mars 19 h	École Saint-François-Xavier 2175, rue Rachel Est	<i>Assemblée de consultation</i> sur le réaménagement du parc Baldwin. Renseignements: 872-6752
--------------------	--	---

Mercredi 23 mars 19 h	Centre Sainte-Maria-Goretti 15912, rue Notre-Dame Est	<i>Assemblée de consultation</i> sur le réaménagement du parc Saint-Jean-Baptiste. Renseignements: 872-6618
-----------------------	---	---

* Une exposition sera ouverte au public, à 18 heures, avant cette assemblée.

Pour de plus amples renseignements quant à l'inscription des intervenants ou au dépôt des mémoires, veuillez composer les numéros de téléphone indiqués.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville



Ville de Montréal

LES 9 HEURES DE JEAN LAPOINTE

Le dimanche 13 mars 88 de 14 h à 23 h sur les ondes de Radio-Québec.

Entrez dans la danse pour combattre l'alcoolisme et les autres toxicomanies.

Aréna Maurice-Richard Entrée libre

Radio Québec

AIR CANADA

LE DEVOIR



CKAC 97.3

Sur l'avortement

Conservateurs et libéraux veulent tout le temps avant de légiférer

MANON CORNELIER

OTTAWA - Les caucuses conservateur et libéral ne sont pas prêts de se prononcer sur un éventuel projet de loi que le gouvernement entend soumettre à la Chambre des Communes pour combler le « vide » juridique laissé par le jugement de la Cour suprême en matière d'avortement.

De toutes façons, ils n'auront pas besoin de le faire bientôt. En effet, le gouvernement n'entend pas se laisser brusquer par une future élection ou par les pressions des différents groupes.

C'est ce qu'a indiqué cette semaine le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn. Il espère régler ce dossier le plus rapidement possible mais a ajouté qu'il devait prendre tout le temps nécessaire pour trouver une solution, élection ou pas.

Le ministre doit rencontrer ses homologues provinciaux dans une semaine à Saskatoon pour connaître leurs réponses à sa lettre envoyée au lendemain du jugement de janvier.

De plus, d'ici juin, la Cour suprême doit se prononcer sur le droit des foetus dans une cause menée par l'ex-ministre manitobain Joe Borowski. La décision de la Cour pourrait avoir un impact direct sur les possibilités de solutions offertes au gouvernement.

On étudie toujours une série d'options. Toutefois, l'usage du Code criminel pour limiter l'accès à l'avortement semble être la solution la plus prise.

Le ministre Hnatyshyn a dit cette semaine qu'il se devait de rencontrer ses homologues provinciaux vu que ceux-ci jouent un rôle dans l'application du code criminel, une loi relevant du gouvernement fédéral.

Mais le Cabinet aura de la difficulté à trancher. Il a mis sur pied un sous-comité qui doit lui soumettre des propositions. Il regroupe la ministre responsable de la Condition fé-

mine Barbara McDougall, le sénateur Lowell Murray, M.M. Epp et Hnatyshyn. Alors que la position de fond de M.M. Hnatyshyn et Murray n'est pas connue, on sait que Mme McDougall favorise une optique proche tandis que M. Epp est farouchement opposé à l'avortement.

Du côté du caucus, on n'a pas encore eu à faire de choix. « Les discussions sont assez générales. Lors du caucus de dimanche dernier, on nous a seulement indiqué que les avenues possibles étaient de s'opposer à l'avortement, limiter sa pratique après un certain nombre de semaines ou encore laisser la décision entre les mains de chaque femme et de leur médecin », a confié un député.

Le gouvernement semble toutefois s'orienter vers une certaine forme de contrôle. Plusieurs députés conservateurs ont confié qu'un consensus se dessine actuellement autour de ce genre de solution moyenne où l'avortement serait permis durant les premiers mois de la grossesse et serait interdit par la suite sauf pour des raisons majeures.

Pour l'instant, les députés opposés à l'avortement interrogés par L'E DEVOIR préfèrent dire qu'ils peuvent difficilement accepter cette solution, pour des raisons de conscience, mais si cela permet de dénouer une impasse, ils pourraient accepter ce compromis.

Plusieurs parlementaires, qu'ils soient contre l'avortement ou pour le libre choix, ont ajouté qu'ils ne pouvaient se contenter d'une loi sur cette question, qu'il faudrait aussi offrir davantage au chapitre de la prévention, de la contraception et de l'aide aux familles.

La seule chose qui apparaît de plus en plus sûre est la tenue d'un vote libre, a indiqué un d'entre eux. La plupart des députés, de toutes façons, préfèrent cette option. Pour la conservatrice Suzanne Duplessis, il peut difficilement en être autrement face à une question de conscience et de morale semblable.

Les députés, qu'ils soient libéraux, conservateurs ou néo-démocrates, veulent éviter la partisanerie. Plusieurs voudraient que tout soit réglé avant l'élection.

Une députée pro-choix a indiqué, sous le couvert de l'anonymat, que plusieurs de ses collègues masculins avaient peur de faire face aux pressions et aux manifestations pro-vie au cours de leur campagne. Selon elle, la plupart des femmes députées ont déjà connu cette situation et ont

dû se prononcer publiquement.

Chez les libéraux, lors du caucus hebdomadaire de mercredi dernier, les débats ont été vifs et la question est loin d'être résolue. On ne sait même pas si on préfère un vote libre. On prévoit organiser un caucus spécial pour tenter de trouver un consensus. Cela s'annonce difficile car on retrouve parmi ces députés autant d'irréductibles pro-choix que de pro-vie.

Il n'y a que les néo-démocrates qui, pour l'instant, flottent au-dessus de la mêlée. La position officielle du parti est la décriminalisation de l'avortement et le jugement de la Cour suprême va dans ce sens.

Un sous-comité du caucus a toutefois été formé pour détailler la position du parti afin d'être capable de répondre au futur projet de loi. Svend Robinson, Marion Dewar, Margaret Mitchell et Bill Blaikie doivent préparer des recommandations en ce sens. Selon Svend Robinson, le NPD veut un vote libre.

Ce sera la première fois que les députés devront se prononcer sur la question. En juin 1987, un vote a été tenu sur une motion du député Gus Mitges, mais elle concernait essentiellement les droits du foetus à la vie et à la sécurité et leur inscription dans la constitution. Soixante-deux conservateurs et libéraux ont voté en faveur tandis que 89 députés des trois partis l'ont rejeté, dont 11 ministres.



Photo PC

Les Tibétains protestent à Ottawa

Un policier d'Ottawa est aux prises avec un Montréalais d'origine tibétaine. Peu avant, deux autres manifestants avaient été arrêtés après avoir déversé un liquide inflammable sur le drapeau chinois, au cours d'une manifestation pro-tibétaine devant l'ambassade de Chine à Ottawa. Chaque année, les Tibétains du Canada répètent cette manifestation pour protester contre la domination chinoise.

Le comble du mauvais dentiste

WINNIPEG (PC) — Le travail d'un dentiste était si mal fait qu'une patiente a dû couper elle-même des morceaux de ses gencives qui pendaient avec ses propres ciseaux de couture, a-t-on appris jeudi en cour.

Ces informations ont été révélées par les avocats représentant l'Association dentaire du Manitoba qui insistait pour qu'une suspension de quatre mois imposée au dentiste, Russell Laba, en décembre fut maintenue.

M. Laba, un dentiste exerçant à Winnipeg depuis 30 ans, s'est rendu coupable de conduite au-dessous du niveau d'intégrité acceptable avec au moins trois patients, a affirmé Me Randy McNicol.

Des dents saines ont été arrachées sans raison valable, des dentiers ont été mal installés et de mauvaises ob-

turations ont été effectuées, a ajouté l'avocat.

Les documents déposés en cour font état des déclarations d'une femme de 69 ans, au cours de l'audience ayant décidé de la suspension du Dr Laba, selon lesquelles elle avait saigné abondamment après s'être fait poser un dentier par le dentiste et qu'elle avait dû terminer le travail elle-même à l'aide d'une paire de ciseaux.

« Il y avait un peu de cette peau qui pendait », a témoigné la vieille dame. « Ça pendait de partout. On aurait dit qu'on avait coupé, pas du tout comme il aurait fallu le faire, alors j'ai pris les ciseaux et, après les avoir désinfectés, j'ai coupé tout ce qui dépassait. »

La dame est allée consulter un au-

tre dentiste qui a découvert un petit morceau de la racine d'une dent que M. Laba était censé avoir extraite.

Et, comble des combles, le dentiste avait exigé que la patiente s'acquitte d'une facture de \$ 795 sur laquelle apparaissaient des travaux qu'elle n'avait jamais été exécutés.

Le Dr Laba, qui a déjà fait l'objet d'une suspension en 1984, a plaidé coupable à l'accusation de conduite peu professionnelle et admis avoir détruit des dossiers de patients pour les remplacer par des nouveaux après que l'association dentaire eut commencé à enquêter à son sujet.

En plus de la suspension, l'association l'a enjoint de retourner à l'école dentaire et de payer la somme de \$45,000 à laquelle s'élevaient les frais de l'enquête.

EN BREF

■ Enfants-Retour

(R.R.) — Organisme sans but lucratif, *Enfants-Retour Québec* met la population en garde contre les compagnies privées qui vendent des dossiers d'identification de leurs enfants. Ces dossiers, explique la présidente, Mme Michèle Lamarche, sont offerts par des vendeurs qui tentent généralement de jouer sur les sentiments des parents. On vend ces dossiers jusqu'à \$50. Mme Lamarche rappelle que 80 % des enfants disparus sont en fugue et 99 % des enfants enlevés sont emmenés par un parent qui n'en n'a pas la garde légale. Un dossier d'identification, ajoute-t-elle, n'est pas une mesure de prévention contre les agressions ou les enlèvements. L'élément principal d'un dossier d'identification est la photo de l'enfant.

■ Travaux au Royal Victoria

(R.R.) — L'hôpital de l'avenue des Pins a reçu récemment l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux d'entreprendre la deuxième étape de son programme de développement. Une annexe de quatre étages, érigée à l'arrière du pavillon chirurgical, comprendra au premier étage une salle d'urgence dont la superficie couvrira quatre fois celle des locaux actuels; les unités de soins intensifs en médecine et en chirurgie seront installées au 2e étage et les laboratoires cliniques au 3e étage. Les salles d'accouchement et l'unité de soins intensifs en néonatalogie occuperont le 4e étage.

■ Colloque à Concordia

Le comité des femmes afro-asiatiques et l'Institut Simone-De-Beauvoir tiennent aujourd'hui un colloque, à Concordia (salle H-420, 1455 de Maisonneuve O.) sur « Le leadership au féminin ». Un atelier porte sur les empêchements à l'émergence de ce leadership dans les communautés afro-asiatiques; un autre sur les programmes d'équité en emploi; un troisième sur « une policière afro-asiatique au Québec, c'est possible, il suffit d'y penser ». Mme la consul d'Égypte, Soad Shalaby, participera au premier atelier, de même que la présidente du Conseil consultatif des communautés culturelles et de l'immigration, Juanita Westmoreland-Traoré.

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Le Conseil canadien de ski cherche un

GÉRANT GÉNÉRAL

RESPONSABILITÉS:
Le gérant général est chargé de la gestion et du fonctionnement du bureau et de la surveillance du personnel; des relations avec les membres et des activités en communication; de la mise en oeuvre des politiques et programmes relatifs à la promotion et au développement du ski de loisirs, tant du ski alpin que du ski de fond.

QUALIFICATIONS:
Le candidat idéal possède une expérience et une aptitude reconnues en administration et en gestion; en planification et à la mise en oeuvre des programmes; en rédaction, en communication et en relations humaines. La préférence sera donnée aux candidats qui ont de l'expérience administrative dans un organisme de bénévoles. Le bilinguisme, l'expérience des campagnes de souscription et un intérêt pour le ski sont des atouts.

SALAIRE: 25 000 \$ et avantages sociaux

ENTRÉE EN FONCTIONS: le 1er mai 1988

Envoyer votre curriculum vitae avant le 25 mars au:

Conseil canadien de ski
1220 est, avenue Sheppard
Willowdale (Ontario)
M2K 2X1
Attention: poste de gérant général

Voir aussi
en page A-8

Université McGill

Le département de sociologie cherche

UN DIRECTEUR DE LA RECHERCHE PAR SONDAGE

qui contribuera à l'élaboration et à l'administration des recherches par sondage qui se font dans un laboratoire de recherche par sondage à l'université McGill.

Le candidat recherché doit être titulaire d'un grade supérieur en sciences sociales, connaître la recherche par sondage et les méthodes d'analyse des données de sondage et être parfaitement bilingue.

Salaire à la mesure de l'expérience et des qualifications.

Faire acte de candidature en incluant son curriculum vitae et le nom de trois répondants auprès du:

Pr Michael Smith,
Université McGill,
855 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal (Québec) H3A 2T7

McGill

RÉDACTEUR(TRICE) ADJOINT(E) BILINGUE

L'Association des musées canadiens est l'association professionnelle nationale qui représente les 1850 musées, galeries d'art et institutions patrimoniales et connexes que compte le pays. Vous serez responsable de l'écriture, de la recherche et de la révision de notre bulletin de nouvelles mensuel et vous participerez également à la rédaction et à la production de la partie française de notre revue trimestrielle, MUSE. Vous êtes au courant des dossiers et des politiques publiques qui touchent la communauté muséale et vous êtes sensible aux intérêts des communautés culturelles. Vous possédez un diplôme universitaire en journalisme ou en communications et vous avez des antécédents professionnels qui vous ont apporté une expérience de tous les aspects de l'édition, du journalisme à la production technique. Vous devez être parfaitement bilingue et vous avez une connaissance de la technologie de traitement de textes.

Votre traitement sera de 21 500 \$ à 25 000 \$, auxquels il faut ajouter d'intéressants avantages sociaux. Les intéressés sont priés de répondre par écrit d'ici le 18 mars au plus tard.

Envoyez votre curriculum vitae, accompagné de références et d'échantillons de votre travail à:

Nancy Hall, rédactrice
Association des musées canadiens
280, rue Metcalfe, pièce 400
Ottawa (Ontario) K2P 1R7



Ottawa Civic Hospital

L'Hôpital Civic d'Ottawa, le plus important centre hospitalier de recherche et d'enseignement de l'est de l'Ontario, doté de 1200 lits distribués sur deux campus, est à la recherche d'un(e) :

Coordonateur(trice) de programmes de services bilingues

Relevant du vice-président, ressources humaines, vous aiderez les différents départements à déterminer leurs besoins de services bilingues et à les mettre en oeuvre une fois identifiés. Vous vous assurerez également que les politiques et méthodes couvrant la prestation des services bilingues soient respectées.

La personne idéale possèdera un baccalauréat ès Arts ou en langues et sera couramment bilingue dans les deux langues officielles du Canada. Votre tact et votre sens des responsabilités vous seront d'un grand secours pour mettre en oeuvre avec succès des programmes de services bilingues. Ce poste est d'abord prévu pour une durée de deux ans et fera l'objet d'une révision avant le renouvellement du contrat.

Si vous êtes intéressé(e) à occuper ce nouveau poste, faites parvenir une lettre d'offre de service accompagnée d'un curriculum vitae avant le 31 de mars, 1988, à : M. R.H. Stansel, vice-président, ressources humaines, Hôpital Civic d'Ottawa, 1053, avenue Carling, Ottawa (Ontario), K1Y 4E9.

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous et un milieu de travail libre de fumée.

COMMISSIONS SCOLAIRE NO 59, 60 (Région Nord-Est de Colombie-Britannique)

La commission scolaire no 59 est à la recherche d'enseignant(e)s d'immersion française au niveau élémentaire pour septembre 1988. Ce district se situe dans la région de la Rivière de la Paix, à environ 400 kilomètres au nord-ouest d'Edmonton. On prévoit un nombre de postes vacants qui vont exister dans la communauté de Dawson Creek. Cette communauté offre un milieu attrayant pour le travail et la détente. De plus cette ville fournit tous les services modernes.

Un salaire compétitif et de nombreux avantages sociaux sont offerts aux enseignants, par ce district scolaire. Les enseignants qui sont intéressés à faire partie d'un programme dynamique et toujours en train de se développer, sont priés d'envoyer leur curriculum vitae et leur référence par courrier avant le 23 mars à:

Personnel and Benefits Administrator
School District No. 59 (Peace River South)
929 — 196th Avenue
Dawson Creek, British Columbia V1G 2N9
Tel.: (604) 782-8412

Opéra de Montréal Directeur général

Nous avons reçu mandat de la Corporation de l'Opéra de Montréal de l'aider au recrutement d'un directeur général qui assumera l'entière responsabilité de toutes les opérations et qui assurera le développement de l'organisme.

Relevant du conseil d'administration, le ou la titulaire devra coordonner les activités de tous les services, en assurer un fonctionnement efficace et harmonieux, présider le comité de gestion et veiller à l'exécution des décisions du conseil d'administration, auquel des rapports périodiques accompagnés des recommandations nécessaires doivent être soumis.

La personne recherchée possèdera d'excellentes qualités de gestionnaire d'activités artistiques et aura démontré son leadership en réalisant avec succès des projets complexes dans le monde des arts. Le poste exige de fortes connaissances du milieu, alors que l'expérience pertinente de l'art lyrique et de l'opéra ainsi que de leur administration seraient des atouts importants. Le bilinguisme est essentiel.

Vous référant au dossier numéro 78-11-520, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

Jacques Doyon, associé
1, Place Ville-Marie, bureau 2220
Montréal (Québec) H3B 3M4

**Charette, Fortier, Hawey
Touche Ross**

COMPTABLES AGRÉÉS ET CONSEILLERS EN MANAGEMENT

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES (C.R.) DU DISTRICT DE LA RIVE NORD (qui gère des écoles élémentaires de langue française à Elliot Lake, Blind River, Espanola et Spanish)

requiert pour le 1er septembre, 1988

deux directeurs/directrices d'écoles

Postes à terme de cinq ans, renouvelable. Les intéressé(e)s détenant les qualifications requises en Ontario sont prié(e)s de soumettre leurs demandes par écrit, y compris:

- la carte de qualifications de l'Ontario
- preuve de l'expérience dans l'enseignement
- une lettre de recommandation de leur curé
- références professionnelles
- un bref exposé de leur philosophie d'éducation

au plus tard le 23 mars, 1988 à

M. Gérard Lefebvre
Surintendant des écoles séparées françaises
Conseil des écoles séparées (C.R.) du district de la Rive Nord
C.P. 460, 8, ave. Woodward
BLIND RIVER, ONT.
P0R 1B0

R. Primeau, président

D.R. Hubbert, directeur général

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



MUSÉE DE LA CIVILISATION

RESPONSABLE DU DESIGN

Concours no 288

ATTRIBUTIONS: Relever du directeur du Service des ressources matérielles, le titulaire est chargé:

- de superviser une équipe de designers;
- d'analyser les besoins des différents services.

QUALIFICATIONS REQUISES: Vous détenez un diplôme universitaire directement relié au design et vous possédez un minimum de dix (10) années d'expérience pertinente, dont cinq (5) années comme chef d'équipe. Une expérience en design d'exposition constituera un avantage pour vous.

STATUT DU POSTE: L'emploi offert est régulier.

TRAITEMENT: Un salaire déterminé selon les qualifications ainsi que des avantages sociaux reconnus sont attribués à ce poste.

LIEU DE TRAVAIL: Ce poste est à Québec.

Si vous êtes intéressé(e), faites-nous parvenir votre curriculum vitae ainsi que les preuves de votre expérience professionnelle, en inscrivant le numéro du concours, avant le 27 mars 1988 à: Musée de la civilisation, à l'attention de Christiane Gonthier, agent de personnel, 16, rue St Jacques, C.P. 155, Succ. B, Québec (Québec), G1K 7A6.

Voir aussi en page A-7

COMPAGNIE DE PAPIER QUÉBEC ET ONTARIO LIMITÉE BAIE COMEAU, QUÉBEC

SURVEILLANT — RELATIONS DE TRAVAIL

Une compagnie de papier de la Côte Nord est à la recherche d'un Surveillant — relations de travail pour joindre son équipe des relations de travail. Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes.

- Participe à la négociation, à la consultation et à l'application uniforme des conventions collectives de travail de son secteur d'activités.
- Conseille la direction, participe aux discussions sur des problèmes reliés à son champ d'activités (étude de griefs, comités conjoints, rencontres direction/syndicats, etc.) et rédige, lorsque nécessaire, les procès-verbaux des diverses rencontres.
- Rédige les descriptions de tâches du personnel syndiqué.
- Participe aux rencontres de discipline dans les différents départements/services.

EXIGENCES

- Baccalauréat spécialisé en relations industrielles.
- De trois à cinq ans d'expérience dans l'industrie du papier journal.

RÉMUNÉRATION

- Selon la politique salariale de l'entreprise y incluant tous les avantages sociaux d'usage.

LOCATION

- Poste situé à Baie Comeau.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À L'ADRESSE SUIVANTE:

Chef de service — personnel
Compagnie de Papier Québec et Ontario Ltée
20, rue Marquette
Baie Comeau (Québec)
G4Z 1K6

MRC HAUT RICHELIEU ÉVALUATEUR AGRÉÉ

La Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu est à la recherche d'un évaluateur agréé pour son service d'évaluation.

Fonctions:

Sous la direction du secrétaire-trésorier, il sera chargé de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière dont la MRC a la responsabilité, leur équilibrage et l'indexation de même que le maintien de l'inventaire. De plus, il devra satisfaire aux responsabilités établies en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et être capable de travailler avec les applications informatiques.

Qualifications requises:

Le candidat devra posséder au minimum deux (2) années d'expérience dans le domaine municipal ou toute équivalence jugée pertinente.

Être membre de la Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec ou détenir un permis de la Commission municipale du Québec.

Être polyvalent et posséder un sens développé d'initiative et du travail d'équipe.

Rémunération:

Les conditions d'emploi seront établies selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Réception des candidatures:

Toute candidature sera traitée confidentiellement et devra parvenir à l'adresse indiquée ci-après avant 17 heures, le 28 mars 1988.

MRC du Haut-Richelieu
380, 4e Avenue, C.P. 90
Iberville (Québec) J2X 1W9

Université de Moncton

L'Université sollicite des candidatures aux postes suivants:

**PROFESSEURS EN: MUSIQUE (CHANT)
MUSIQUE (GUITARE)
PSYCHOLOGIE ÉDUCATIONNELLE
SCULPTURE**

Ces postes sont offerts également aux femmes et aux hommes

Lors de son engagement, le professeur à temps plein se voit attribuer un des rangs professoraux définis dans la convention collective selon sa formation et son expérience. Le traitement annuel est aussi établi selon la formation et l'expérience.

Les candidatures pourront être considérées dès leur réception et selon leur ordre d'arrivée. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae avec le nom de trois (3) répondants et être transmise à la personne indiquée, à l'adresse suivante:

Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton
Moncton (N.-B.) Canada, E1A 3E9

MUSIQUE (CHANT) — Poste régulier

Fonctions: Enseignement du chant (leçons privées) au niveau du 1er cycle, méthodes vocales et interprétation. De plus, la personne choisie devra contribuer à l'enseignement de l'histoire de musique ou de la théorie musicale (style d'écriture, analyse, etc.)

Formation: Ph.D. ou l'équivalent. Les candidatures des personnes détenant la maîtrise dans le domaine avec expérience pertinente seront également considérées. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 1er avril 1988.

Communiquer avec: Claudette M. Melanson, directrice
Département de musique
Faculté des arts
Téléphone: (506) 858-4041

MUSIQUE (GUITARE) — Poste temporaire d'un an

Fonctions: Enseignement de la guitare (leçons privées) au niveau du 1er cycle. Au besoin contribuer à l'enseignement des cours de solfège, dictée ou théorie (harmonie).

Formation: Ph.D. ou l'équivalent. Les candidatures des personnes détenant la maîtrise dans le domaine avec expérience pertinente seront également considérées. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 1er avril 1988.

Communiquer avec: Claudette M. Melanson, directrice
Département de musique
Faculté des arts
Téléphone: (506) 858-4041

PSYCHOLOGIE ÉDUCATIONNELLE

— Deux postes temporaires d'un an

Poste A

Fonctions: Enseignement en psychologie éducationnelle, enfance exceptionnelle, rééducation du langage et de la parole. Participation à la supervision des étudiants et étudiantes en stages pratiques d'enseignement.

Formation: De préférence le Ph.D. ou l'équivalent dans une des disciplines ci-haut mentionnées. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 30 avril 1988.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 30 avril 1988.

Communiquer avec: M. Aldéo Renaud, directeur
Département de psychologie éducationnelle
Faculté des sciences de l'éducation
Téléphone: (506) 858-4411

Poste B

Fonctions: Enseignement en psychologie éducationnelle: programmation en éducation spéciale, apprentissage, déficience mentale. Participation à la supervision des étudiants et étudiantes en stages pratiques d'enseignement.

Formation: De préférence le Ph.D. ou l'équivalent dans une des disciplines ci-haut mentionnées. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 30 avril 1988.

Communiquer avec: M. Aldéo Renaud, directeur
Département de psychologie éducationnelle
Faculté des sciences de l'éducation
Téléphone: (506) 858-4411

SCULPTURE — Poste temporaire d'un an

Fonctions: Enseignement de cours de sculpture et de dessin au niveau du 1er cycle.

Formation: Diplôme de 2e cycle universitaire en sculpture ou l'équivalent et posséder une expérience en enseignement. La maîtrise de la langue française tant orale qu'écrite est essentielle.

Entrée en fonction: Le 1er juillet 1988. Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature au plus tard le 30 avril 1988.

Communiquer avec: M. Claude Thériault, directeur
Département des arts visuels
Faculté des arts
Téléphone: (506) 858-4033

CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES RELATIVES À L'IMMIGRATION AU CANADA, CES POSTES SONT OFFERTS AUX CITOYENS CANADIENS ET AUX RÉSIDENTS PERMANENTS SEULEMENT

Direction générale

Le contexte organisationnel

De réputation internationale, notre client, l'Institut Armand-Frappier qui célèbre cette année le 50^e anniversaire de sa fondation, est un établissement d'enseignement et de recherche rattaché au réseau de l'Université du Québec depuis 1972. L'Institut a aussi pour mission de mettre au point, de fabriquer et de commercialiser des vaccins et autres produits médicamenteux.

Le poste et ses priorités

Membre du Conseil d'administration de l'Institut, le cadre supérieur qui assume la direction générale participe également à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec. Les priorités de la direction générale sont de promouvoir l'excellence de l'enseignement et de la recherche, de contribuer au développement d'un climat de travail stimulant et d'exercer une saine gestion de l'établissement en fonction de ses orientations et de ses priorités.

Les compétences requises

Les candidats à ce poste sont détenteurs d'un diplôme universitaire de troisième cycle, de préférence en sciences naturelles, en sciences biologiques ou en médecine. Leur crédibilité est déjà solidement établie dans les milieux scientifiques et leur compétence de gestionnaire y est reconnue. Ils se distinguent par leur dynamisme, leur habileté de communicateur, leur vision et leur leadership.

Veillez adresser votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, au 1425, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 300-C, Montréal (Québec), H3G 1T7, Tél.: (514) 397-9655, en indiquant le numéro de référence 309.



Bourbonnais

GROUPE CONSEIL INC.

L'Ordre des architectes du Québec, une corporation professionnelle regroupant 2250 membres est à la recherche d'une personne pour combler le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

À titre de directeur général, le titulaire du poste planifie, organise et contrôle toutes les activités et services du siège social de l'Ordre; il élabore un programme d'activités en fonction des objectifs et orientations définies par le Bureau de direction, il prépare des prévisions budgétaires et assure le contrôle du budget, il assume la gestion du personnel, il met sur pied des politiques et procédures administratives, il voit à l'utilisation rationnelle des ressources humaines, matérielles et techniques et fournit aux administrateurs les rapports de gestion pertinents aux prises de décision.

À titre de secrétaire, le titulaire du poste assure la liaison entre le Bureau de direction, le comité administratif et les autres comités de l'Ordre; il voit également au respect et à l'interprétation du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements de l'Ordre des architectes du Québec; il planifie et contrôle le processus de cotisation des membres et voit à l'émission des permis de pratique et à la mise à jour du tableau des membres; de plus, il organise la tenue des élections des administrateurs de l'Ordre.

Le candidat choisi sera détenteur d'un diplôme universitaire de 2e cycle dans une discipline appropriée et aura une expérience de gestionnaire de plusieurs années dans le secteur des associations ou des corporations professionnelles. Idéalement le candidat retenu connaîtra les rouages de fonctionnement du milieu des corporations professionnelles et sera familier avec le domaine de l'architecture. Il sera également bilingue et aura beaucoup de facilité à communiquer autant avec les administrateurs, les membres et le personnel de l'Ordre qu'avec le public en général.

Date d'entrée en fonction: au début du mois de juin 1988

Salaire: selon les qualifications et l'expérience

Veillez adresser votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, avant le 5 avril 1988 à:
Monsieur Serge Lavoie, chef de projet
Robert Lafond & Cie Inc.
Société de consultation en gestion
425, boulevard de Maisonneuve ouest, # 1250
Montréal (Québec)
H3A 3G5

Concours no 88-03-12

AGENT DE RECHERCHE

(poste sous octroi)

Centre de recherche en pâtes et papiers

Fonctions: Dans le cadre du programme d'actions structurantes, sous la supervision du professeur Jacques L. Valade, l'agent de recherche devra mener à terme un "projet de recherche et de développement dans le domaine du blanchiment des pâtes à très haut rendement". Il devra également fournir trois publications pendant la durée du contrat.

Exigences: Le candidat doit être détenteur d'un Ph.D. en sciences pures ou appliquées et posséder des connaissances dans les techniques non-conventionnelles de blanchiment. L'expérience et des connaissances dans les techniques de spectroscopie (UV-visible, infrarouges), de séparations chromatographiques (en phase liquide et gazeuse) et en photochimie seront considérées prioritairement. La maîtrise de la langue française parlée et écrite est obligatoire, et une connaissance de la langue anglaise sera un atout supplémentaire.

Contrat: Ce poste sous octroi, sur une base de temps complet, fait l'objet d'un contrat d'un an (à compter de la date d'embauche), possiblement renouvelable, pour une autre année, après évaluation du cheminement dans le projet et selon les disponibilités des subventions de recherche dans le domaine. L'embauche est sujette à l'acceptation du candidat par l'Assemblée des membres du Centre de recherche en pâtes et papiers et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, organisme subventionneur.

Traitement: Selon la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service avec leur curriculum vitae avant 17h, le 22 mars 1988, au:

Service du personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
C.P. 500, Trois-Rivières, Québec / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

CENTRE HOSPITALIER L'HÔTEL-DIEU DE GASPÉ

est à la recherche

D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

LE LIEU DE TRAVAIL: Gaspé

L'ÉTABLISSEMENT:

L'Hôtel-Dieu de Gaspé est un centre hospitalier de soins de courte durée (spécialisés et généraux), d'une capacité de 133 lits, opérant un département de santé communautaire et une unité extérieure d'enseignement de la médecine familiale.

RESPONSABILITÉ:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'études universitaires de 1er cycle, de préférence en administration ou l'équivalent;
- un diplôme de 2e cycle en administration de la santé serait un atout;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience en gestion hospitalière;
- Une expérience appropriée du secteur de la santé et des services sociaux en région 01 est considérée comme un atout.

RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon les normes du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Une classe 20 est attribuée à ce poste dont le salaire se situe entre \$51,763 et \$69,046.

INSCRIPTION:

Veillez faire parvenir votre offre de services accompagnée de votre curriculum vitae, avant 16 heures, le 25 mars 1988, au président du comité de sélection, à l'adresse suivante:

Concours: DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL(E)
Centre hospitalier l'Hôtel-Dieu de Gaspé
C.P. 120
Havre de Gaspé (Québec)
G0C 1S0

IMAGINER LA PAIX LÀ-BAS

LE GOUVERNEMENT du Canada a franchi hier un pas important en prenant position de façon très catégorique dans l'affaire du soulèvement palestinien dans les territoires occupés. En lisant son texte devant les membres du Comité Canada-Israël, M. Joe Clark ne pouvait pas ne pas prévoir les réactions hostiles. Le geste témoigne d'une détermination qui n'est pas dénuée de courage, vertu qui n'est pas toujours courante en politique. Même s'il s'est peut-être moins « mouillé », le leader du NPD, M. Ed Broadbent, a lui aussi évité de louvoyer, avec les résultats que l'on sait.

À l'opposé, le chef du Parti libéral n'a pas particulièrement impressionné. Son caucus est vraisemblablement divisé sur cette question. M. John Turner est peut-être lui-même partagé. Autant de raisons qui dans des circonstances normales justifieraient silence ou phrases habiles. M. Turner a préféré l'échappatoire qui prête à toutes les interprétations.

En soulevant ses questions, en formulant ses accusations, le ministre des Affaires extérieures du Canada a embrassé beaucoup plus large que le simple épisode, tragique, douloureux et inquiétant du soulèvement palestinien. Il a en fait épinglé les questions fondamentales au sujet du drame que trace l'histoire des 40 dernières années de cette région du monde. Tenter pareille démarche, c'est inévitablement éveiller des cauchemars anciens, faire ressurgir à la mémoire les années les plus horribles de ce siècle. D'où la réaction violente et viscérale, prévisible et compréhensible tout à la fois, d'une partie de l'auditoire de M. Clark.

Au delà du drame actuel, au delà des images de terreur, M. Clark aura eu le mérite de poser la question désormais inévitable, quarante ans après le déclenchement du conflit israélo-palestinien. La question est brutalement simple. Cette région du monde, ces deux peuples sont-ils condamnés à vivre éternellement en état de guerre ? La réponse exigera plus que des artifices diplomatiques. Cette réponse peut prendre deux visages.

Il y a la voie du *real politik*. C'est l'ancien secrétaire d'État des États-Unis, M. Henry Kissinger, qui a le plus simplement et le plus crûment résumé cette solution. Il s'agit de réprimer rapidement, complètement et brutalement, s'il le faut, les soulèvements actuels. Et, précaution élémentaire, fermer au préalable toute cette zone aux

journalistes, quitte à subir l'opprobre de l'indignation internationale pendant un certain temps.

La recette ne déplairait pas à Metternich. Elle permettrait sans doute d'écraser sous la terreur les velléités de poursuivre cette forme de lutte désespérée. Elle ne ferait que retarder l'échéance. Elle ne ferait qu'accroître le potentiel de haine. Elle transformerait la situation actuelle en une véritable bombe à retardement. Il est impossible d'imaginer voir se prolonger jusque dans la fin des temps l'existence parallèle d'un État qui craint pour sa survie et d'un peuple confiné dans des camps.

L'autre solution, c'est nécessairement la mise en oeuvre d'un processus de paix. Rechercher la paix, ce n'est ni faire preuve de lâcheté, ni témoigner de sa propre faiblesse. Il ne faut pas être naïf : Israël et ses voisins palestiniens ne signeront pas la paix dans un mois, ni dans un an. Mais il faut enclencher une forme de dialogue qui permettra de se dégager du guépier de l'horreur et de la violence.

Ces négociations doivent reposer sur la reconnaissance de deux principes élémentaires. Israël doit être assuré et de la reconnaissance et de la protection de son statut d'État par ses ennemis d'aujourd'hui. Les Palestiniens, le peuple palestinien doivent eux aussi pouvoir s'établir sur un territoire où ils pourront vivre selon leur volonté collective. Il n'y a rien de très nouveau dans cet énoncé. Les principes n'ont malheureusement guère de poids devant le capital de haine, devant les affrontements sanglants, devant l'héritage d'une histoire tragique.

Sans assise internationale, sans la caution et l'engagement à tout le moins d'une partie de la communauté internationale, ce processus de paix n'aura aucune chance de réussite. La formule proposée par le secrétaire d'État américain, M. George Schultz, ne répond visiblement pas à toutes les exigences d'une pareille entreprise. Mais il serait tragique de rejeter d'un revers de la main cette ouverture politique, qui pourrait être bonifiée et mener à des progrès encourageants.

Il faut espérer que l'homme ait confiance en l'homme. Malgré tout, malgré les pages écrites dans le sang d'un siècle qui s'achèverait, autrement, dans la perpétuation du drame de l'impossible coexistence de deux peuples ayant déjà trop souffert.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Le Manitoba des surprises

LE MANITOBA a fait de belles surprises à sa population et au reste du Canada cette semaine. Le seul gouvernement néo-démocrate du pays a été renversé. Le chef de l'opposition conservatrice, M. Gary Filmon, qui craignait pour son propre poste, va vraisemblablement diriger, au contraire, le prochain gouvernement à Winnipeg. Et le NPD de la province, qui était menacé de disparition ou presque aux élections générales qu'on attendait bien plus tard, pourra, avec un nouveau chef, survivre au scrutin hâtif du 26 avril prochain.

Et ce n'est pas fini. Les libéraux qui étaient réduits au seul siège de leur chef ont vu leur popularité remonter et rivaliser avec celle des néo-démocrates, ces derniers temps. L'élection d'avril viendra vite pour tout le monde, mais surtout pour eux. Toutefois, si le NPD ne trouve pas de personnalité capable de remonter le moral du parti et de regagner la confiance de l'électorat, Mme Sharon Carstairs pourrait enfin permettre

aux libéraux de prendre pied à l'Assemblée législative. Elle avait été la vedette de la dernière élection, voici deux ans, aux dépens des conservateurs de M. Filmon.

Même le premier ministre défait a réservé une surprise particulière, tant aux siens qu'à ses adversaires, en permettant aux Néo-démocrates de se renouveler quelque peu, alors qu'ils n'en finissaient plus de battre de l'aile sous sa direction. M. Howard Pawley pourrait ajouter à son ingéniosité politique en passant, après le 26 avril, sur la scène fédérale. M. Ed Broadbent, toujours en quête de personnalités « nationales » pour étoffer l'équipe du NPD canadien dans l'Ouest, le recevrait à bras ouverts.

D'aucuns prêtent déjà à l'élection du 26 avril une saveur référendaire. Les électeurs de cette province plus prospère qu'on le croit, voteraient non pas pour une équipe de gouvernement, mais sur le libre-échange, l'avortement, l'accord du Lac Meech, et bien d'autres bonnes et mauvaises choses encore.

Le Canada, certes, fait une grande consommation de symboles, et le Manitoba lui-même a largement fait sa part lors de la bataille des francophones, perdue avant la dernière élection provinciale. Mais il ne faudrait pas non plus trop s'agiter autour des urnes. Les trois partis provinciaux du Manitoba ont tous leur lot de problèmes internes. Il serait étonnant que des tiers intervenants fassent prévaloir d'autres enjeux.

L'élection prévisible d'un gouvernement conservateur ne va pas bouleverser les choses, ni dans cette province ni ailleurs. Certes, une élection demeure une élection ; qui part gagnant peut pleurer sa défaite le soir du scrutin. Mais quels que soient les résultats, ils n'auront pas forcément un grand impact sur la scène fédérale.

C'est là, à la grandeur du Canada, que se déroule encore sous nos yeux le grand suspense politique, alors qu'une rude course à trois est déjà engagée entre les partis fédéraux.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Le catalogue législatif

EN 1971, M. Robert Bourassa avait annoncé le début des travaux de la Baie James à la faveur d'un immense show partisan, au Colisée de Québec. On lui avait amèrement reproché ce spectacle son et lumière, réservé à la grande famille libérale.

Cette semaine, pour clairoigner la réouverture des chantiers, le premier ministre n'a pas commis le même impair. Il a utilisé à fond la tribune exceptionnelle de l'Assemblée nationale. On ne saurait le lui reprocher. Sauf qu'il a ainsi laissé complètement dans l'ombre les orientations législatives et parlementaires que, parvenu à mi-mandat et pour les deux ans à venir, le gouvernement entend soumettre aux députés.

M. Bourassa a si bien réussi sa manoeuvre que, à l'exception de quelques questions sur l'entente du Lac Meech, la conférence de presse qui a suivi son discours d'ouverture a porté exclusivement sur la Baie James. Une décision importante, certes, mais qui n'a rien à voir avec les délibérations législatives inaugurées par le lieutenant-gouverneur. Le premier ministre a non seulement enlevé la vedette au représentant de la reine au Québec, mais il a relégué au second plan ses projets. Comme s'il n'avait qu'une seule et unique priorité. Devinez laquelle ?

C'est peut-être le cas. L'allocation de M. Gilles Lamontagne évoque des thèmes à profusion, certes, mais d'une manière telle qu'il est difficile de déceler un fil conducteur, une quelconque trame de fond. Tout y est, mais de façon si vague et imprécise que, si le gouvernement modifie l'orientation prévue, personne ne saurait lui en tenir rigueur. Les engagements laissent la porte ouverte à toutes les interprétations et à un tas de nouveautés, impalpables pour l'heure.

Par exemple, lit-on dans le document vice-royal, « le gouvernement déposera devant l'Assemblée nationale une nouvelle politique énergé-

tique pour le Québec ». Suit un paragraphe prétendument explicatif, mais qui n'éclaircit rien, en fait. Attendez que la lumière soit faite, au bon plaisir du prince. De même, ce sera ce « plan d'action majeur en faveur des régions », plan qui constituera « la première véritable politique de modulation des programmes gouvernementaux en conformité avec les



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

caractéristiques propres à chacune des régions ».

Mais ce n'est pas tout. Le lieutenant-gouverneur nous annonce aussi — qu'en sait-il au juste ? — un plan d'action d'envergure dans le domaine du développement technologique ; les grandes orientations d'une politique d'habitation ; une nouvelle politique des activités de plein air ; un important plan de développement en matière de culture scientifique ; une nouvelle politique d'adaptation de la main-d'oeuvre. Et quoi encore ?

« Des mesures spécifiques significatives de l'intérêt du gouvernement pour la famille vous seront proposées ». On tourne la page pour en savoir un peu plus. Mais le paragraphe suivant, aussi vague, porte sur l'aide sociale. Grand bien nous fasse : le gouvernement s'intéresse à la famille ; non seulement fera-t-elle l'objet de mesures spécifiques, mais également significatives ! Que demander de plus ?

Même les militants libéraux qui, à leur récent congrès, s'inquiétaient des tergiversations de leur gouvernement, sont sûrement enchantés d'un engagement aussi précis. D'au-

tant que le gouvernement, tenez-vous bien, poursuit « l'étude de la façon dont l'État devrait se structurer pour garantir le maximum d'efficacité à son action relativement au problème démographique ». J'aime bien cette éloquentة périphrase royale. Il en sait des choses, le cher M. Lamontagne !

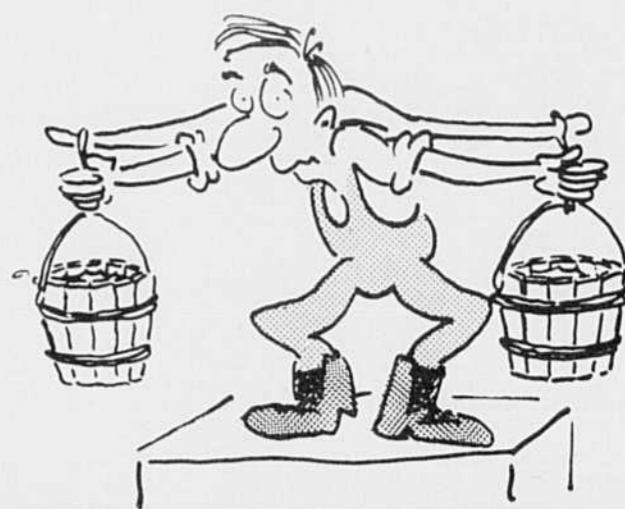
Ne manquant pas de clairvoyance et de courage, il évoque même la question linguistique, en trois, quatre ou mille temps : un vigoureux plan de redressement et de consolidation du français langue maternelle ; renforcement de l'usage du français en milieu de travail ; « à la suite du jugement de la Cour suprême, la question de l'affichage public de la publicité commerciale » ; important énoncé de politique en matière d'immigration qui prendra en compte, entre autres, l'impératif absolu de l'intégration des immigrants à la majorité francophone et l'amélioration des relations interculturelles.

Le catalogue législatif semble abondant. Mais, contrairement aux autres documents du genre, il ne comporte ni description des biens ou services offerts, ni échéancier, coûts ou dates de livraison. De fait, ce deuxième document sessionnel est plus laconique et avare de détails que le premier, celui de Mme Lise Bacon, en décembre 85.

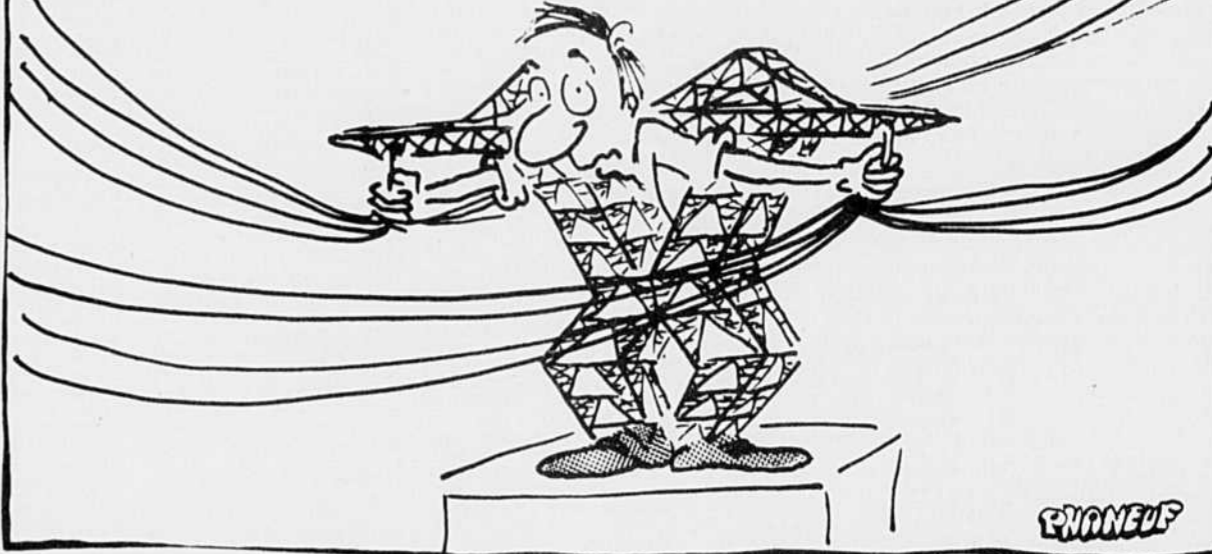
C'était alors l'euphorie de la victoire en forme de balayage. C'est vite devenu la recherche de la stabilité et de la paix sociale à tout prix, la consolidation des acquis, la phobie de la confrontation et des choix définitifs. Pas de vagues et, au lieu des changements en cascades, un long moment de pause, des années de répit.

C'est pourquoi M. Bourassa préfère le béton de la Baie James aux états d'âme de la SSB et d'Alliance Québec. Et l'annonce de nouvelles centrales hydroélectriques à un programme législatif en forme de pen-

PORTEUR D'EAU UN JOUR...



...PORTEUR D'EAU TOUJOURS!



LETTRES AU DEVOIR

■ Pardon, Ti-Jean

HIER encore du haut de mes études universitaires, je croyais que « Ti-Jean » Carignan était pauvre intellectuellement. Est-ce que quelqu'un peut me dire pourquoi les médias ne livrèrent d'autres images que celles que j'ai encore en tête à propos d'un phénomène de l'archet cantonné dans le folklore ?

Pourquoi ne lui a-t-on pas laissé plus de place en tant qu'artiste à part entière ?

Jean Carignon a vu, a vécu et a réfléchi. Il ne m'en faut pas plus pour me repentir et affirmer sa liberté de pensée et sa place parmi les artistes dignes de ce nom. Pourquoi en faudrait-il plus ? Aurait-il dû le crier ?

Carignan fut victime de cette société barbare qui nie le talent de celui qui n'est pas relationniste, gérant, producteur et homme d'affaire défonçant toutes les portes.

— JOCELYN FISET

Montréal le 29 février.

■ Nous sommes tous coupables

JE VOUDRAIS remercier Michel Vastel pour son article du 29 février : « Un silence coupable ».

Au Canada, pays démocratique « par excellence », on peut dire ce que l'on veut lorsqu'on le veut au sujet d'un point politique important comme, par exemple, le problème des Palestiniens qui vivent dans les Territoires occupés.

Alors pourquoi ce mutisme de la part des partis dès qu'il est question de ce peuple opprimé, privé de ses droits les plus fondamentaux, même celui d'exister.

Ces Palestiniens qui vivent refoulés, parqués, maltraités et torturés n'ont plus qu'une seule dignité, celle de lutter pour que le monde sache combien ils souffrent.

Ils se battent avec des pierres et on tire sur eux avec des fusils. On les abat comme des animaux pour qu'ils se taisent. Les pauvres n'ont plus rien à perdre.

J'ai suivi le reportage de CBS où deux Palestiniens se faisaient torturer à coups de pierres. Cela m'a fait mal de voir combien leur existence était fragile. Je me suis senti coupable, moi aussi, de me taire comme tout le monde.

Nous n'avons pas le droit de laisser faire cela. Voilà pourquoi aujourd'hui, j'écris cette lettre aux hommes que je crois encore « de bonne volonté ».

S'il vous plaît : rendez-leur leur territoire, rendez-leur leur dignité. On n'élimine pas un peuple par la force ou par la ruse. Tôt ou tard, la vérité surgit, et le vent tourne.

Serons-nous capables de n'en

payer le prix, car nous tous, Canadiens et autres, nous sommes responsables de ce qui arrive au peuple palestinien.

J'en appelle aussi à tous les Juifs de la diaspora de reconsidérer le problème. La force de l'État d'Israël sera de reconnaître ses erreurs. Il faut se rajuster. Les Palestiniens veulent un territoire, et l'OLP les représente. Négocions avec eux.

Enfin, que les partis politiques au Canada cessent de faire les sourds, et ne s'évadent pas sans cesse comme ils le font dès qu'il est question de ce point brûlant.

Regardons-nous en face et agissons. Si Dieu existe, je suis sûre qu'il nous entendra !

— BARBARA SALY

Québec, le 29 février.

■ Fermeture

LORS DE la soirée de fermeture des Jeux à Calgary, une fois de plus le peuple québécois s'est senti délaissé. Pas un mot en français de la part de M. Ralph Klein, quelle tristesse... Seul M. Samaranich (un Espagnol) en eût la délicatesse.

Je ne suis pas surpris. Le Canada est un pays à majorité anglophone et l'histoire l'a largement démontré. Pauvre Canada, vous ne comprendrez jamais. Imaginez une soirée de fermeture des Jeux au Québec. Jamais, on aurait osé s'adresser seulement en français.

Croyez-vous que les peuples de la terre, à l'écoute du discours de M. Klein, ont pu penser que six millions d'habitants vivent en français dans ce pays ?

— PIERRE MARCHAND

Sainte-Foy, le 4 mars.

■ De son temps

LE 3 MARS, paraissait dans LE DEVOIR un extrait de la déclaration des jeunes du Parti québécois.

Après parcouru ce texte attentivement, je me suis demandé comment il était possible que des vitupérateurs du passéisme écrit dans un style éthéré, abscons, mystique et moralisateur qui aurait déjà semblé désuet avant la Seconde Guerre mondiale.

Comment parvenir à leur doux consensus sur l'affranchissement, tel est leur rêve, s'ils ne peuvent eux-mêmes accorder leur pensée et leur style ?

Il faut dire que ces démissionnaires comptent sur une « dynamique atemporelle », ce qui expliquerait bien des choses. Ils aspirent à un « avenir généreux (...) de par le potentiel du présent inexploité ». Quant à leur nationalisme, c'est celui de demain, qui permettra de « faire du Québec une terre promise ».

Voilà d'excellentes raisons pour rejeter un indépendantisme présent et incarné, qui ne saurait déboucher sur une « société consensuelle », la recette de celle-ci s'étant perdue au cours de la pré-histoire.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

Quant aux jeunes qui lèvent le nez sur l'indépendantisme charnel, que faisaient-ils dans les rangs du Parti québécois ? Voudraient-ils y prêcher la dissolution dans une étreinte universelle ? Mais voilà qui nous amène à la grande embûche : il faut que les consensus, clés du devenir, transcendent « les générations, les groupes ethniques, les partis politiques et les intérêts particuliers, cela dans la mesure du possible et le respect du rythme de tous ».

— JACQUES POISSON

Rosemère, le 3 mars.

■ C'est très grave

J'AI EU l'occasion d'aller présenter le mémoire de la Fédération des ACEF du Québec à la commission parlementaire qui étudie le projet de réforme de l'aide sociale. Quel fardeau !

D'un côté, un ministre qui, le jour même dans les journaux, déclarait qu'il ne voulait pas discuter les fondements de sa réforme. De l'autre, Mme Louise Harel, de l'opposition, qui s'évertuait à mettre en lumière les incohérences du projet Paradis.

Dans ce haut lieu de la démocratie j'ai vu un ministre bien enfoncé dans son fauteuil, des députés parlant entre eux ou lisant leur journal pendant que je parlais. Eh oui !

J'ai dû comprendre que le citoyen en moi, qui croit à la démocratie et au dialogue constructif, prendrait le dessus sur le porte-parole d'un mouvement qui se doit d'être tactique et de jouer les règles du jeu.

J'ai dû prendre l'heure qui était consacrée à la Fédération des ACEF pour rappeler à un ministre son rôle social déterminant et à une assemblée de parlementaires, les règles élémentaires de la bienséance !

Un ministre a le sort de 700,000 personnes entre ses mains, il propose une réforme que l'ensemble du milieu social et communautaire rejette et il ne veut même pas en discuter. Et cela malgré une commission spécialement convoquée pour le faire !

Il est temps, pour M. Robert Bourassa, de rappeler cet individu à l'ordre car c'est très grave : grave pour la population concernée, et grave pour la démocratie...

— BERTRAND RAINVILLE

Trois-Rivières, le 3 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.
LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00
Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

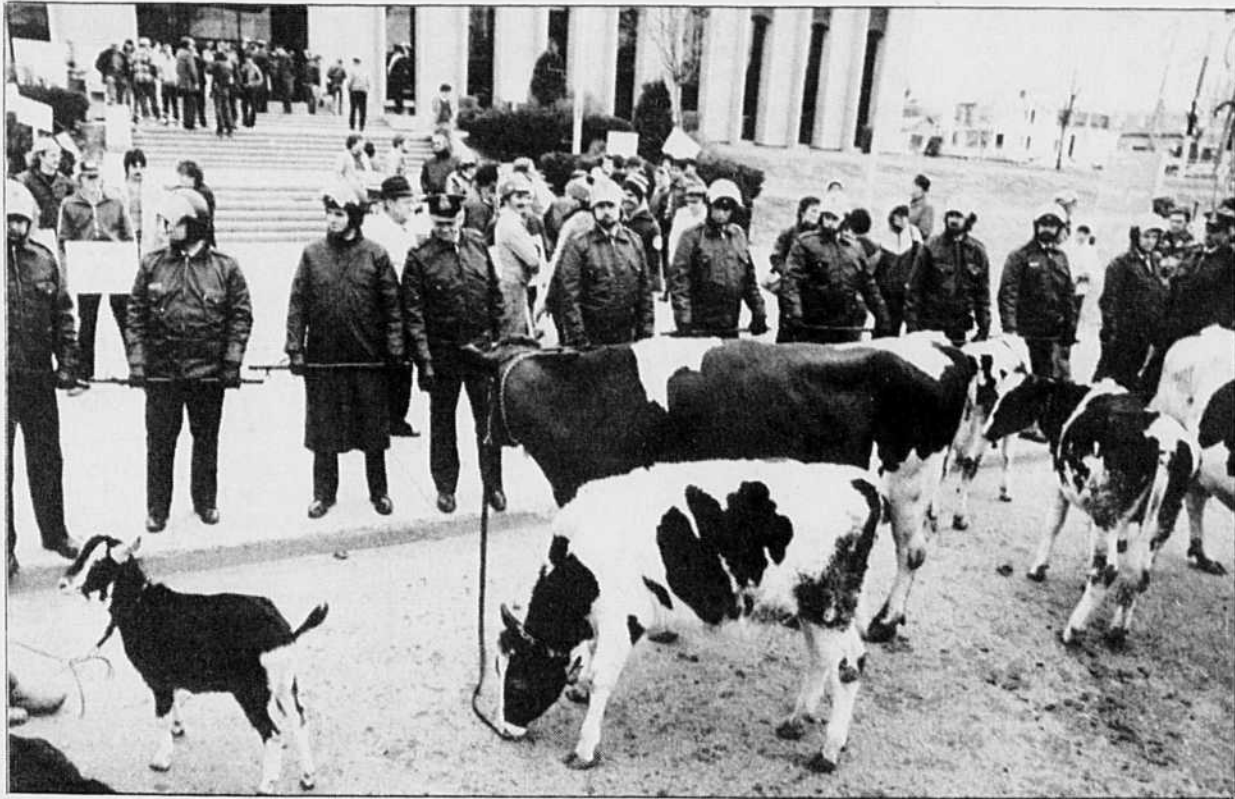
DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La mémoire de Mirabel

Les gouvernements ont manqué de jugement



Presque vingt ans se sont écoulés depuis l'expropriation massive des terres agricoles où devait s'installer le super-aéroport de Mirabel. Dans un livre émouvant, écrit par le professeur Gilles Boileau, de l'Université de Montréal, le président des expropriés, M. Jean-Paul Raymond, dénonce entre autres, politiques et fonctionnaires qui portent une lourde responsabilité dans cette affaire aux accents de drame. La mémoire de Mirabel paraîtra dans quelques jours aux Éditions du Méridien



Des agriculteurs du territoire exproprié devant le palais de justice de St-Jérôme

Photo: L'écho du Nord de St-Jérôme

IL N'Y A PAS été possible de nous entendre avec le gouvernement avant mars 1985. Pourquoi ? C'est Trudeau qui ne voulait pas nous régler convenablement et avec justice. Nous en avons eu la confirmation. Je m'en rappelle bien. Je crois l'avoir déjà dit mais il n'est pas inutile de le répéter. Nous étions dans les bureaux de Paul Cosgrove, à Ottawa, alors qu'il était ministre des Travaux publics. Comme nous voulions savoir s'il était consentant à nous accorder ce qu'on demandait pour fermer les dossiers, régler tout le monde et vendre les terres, il nous répondit simplement qu'il ne pouvait prendre aucune décision sans consulter M. Trudeau. Il nous a dit ça en pleine face, sans broncher.

L'intransigence de Trudeau

Plusieurs membres du Conseil du Trésor nous avaient aussi fourni une réponse semblable. « Vous avez raison, mais M. Trudeau n'est pas d'accord », répétaient-ils.

Trudeau, lui, avait un problème. Il avait décidé de réaliser quelque chose de magnifique, en forme d'aéroport. Puis il avait toujours raison. Il se sacrifiait éperdument de la dimension du territoire exproprié.

Si Fox avait eu une plus grande liberté de manoeuvre, nos problèmes auraient sans doute pris fin entre 1975 et 1977. Mais Fox ne pouvait rien décider par lui-même. « Faites pression pour que je redeviens ministre », nous disait-il. Il se rendait bien compte, lui aussi, que bien des choses n'avaient aucun bon sens.

J'ai découvert un jour jusqu'où pouvait aller la manipulation d'un dossier par des fonctionnaires vicieux. Parmi les Anglais du secteur de Lachute, un certain Smith en était venu à une entente avec le gouvernement. Je connaissais bien son dossier. Tout était clair et avait été bien détaillé : la grandeur du terrain, la valeur des bâtisses, les améliorations, etc. Finalement, il avait droit à « tant » pour sa ferme.

Quand sont arrivés les « Ex Gratia », il avait droit à des intérêts puisqu'il n'avait reçu aucun acompte.

Certains avaient eu des acomptes en 1970, d'autres en 1975. Nous avions tous droit à des intérêts, y compris ce Smith.

Fox avait eu l'occasion de voir le dossier de cet exproprié. Il a bien vu que le gouvernement lui devait \$ 10,000 en intérêts. Mais les chiffres furent changés. Pour lui verser moins d'argent, les responsables de son dossier baissèrent la valeur de la maison et la valeur de la grange de \$ 5,000 dans les deux cas. Comme résultat, Smith se faisait voler \$ 10,000. Fox l'a bien vu et il ne s'est pas gêné pour dire que ces gars-là étaient malhonnêtes.

J'ai vu pire que ça. J'ai vu des choses que des enfants d'école n'auraient jamais osé faire. Les fonctionnaires, eux autres, l'ont fait.

Dans notre comité, j'ai bien passé trois ou quatre ans à faire corriger des erreurs qui avaient été commises par le gouvernement. Les fonctionnaires manifestaient un grand talent pour les erreurs. De qui ces employés recevaient-ils leurs directives ?

Un nid de patronage

Ici, à Mirabel, le gouvernement avait monté sa propre mafia.

La Société immobilière du Canada est vite devenue un nid de patronage, de manœuvres, de plaçage de chums... une affaire épouvantable ! La charité et la décence m'empêchent de citer des noms. Mais faudrait pas trop insister. Ce ne sont pas les exemples ni les preuves qui manquent.

Parmi les gens qui venaient ici travailler pour la SIC, il y avait la parenté, les cousins, les choyés, les préférés, habituellement avec de gros salaires. Tout le monde était là pour se graisser la patte. Un vrai repère de patronage. De très nombreux amis des libéraux, qui paient des loyers ridicules, voyaient leurs résidences réparées et renouvelées aux

frais du gouvernement avec l'argent du simple contribuable.

Ce qui est encore plus écoeurant, c'est qu'ils logeaient dans les maisons et sur les terres des expropriés qu'on avait obligés à partir quelques années auparavant. C'était des profiteurs et des imposteurs. Plusieurs sont encore ici. Je peux vous les montrer du doigt.

Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, nous avons pu consulter et examiner — comme nous y avions droit — les baux du groupe ALARM, c'est-à-dire des membres de l'Association des agriculteurs locaux de la région de Mirabel. Dans les baux consentis par les libéraux, on a trouvé celui d'un individu qui est aujourd'hui député dans la région... il avait loué trois terres... pour une piastre par année, pendant trois ans. Pour un grand total de \$ 3 ! Par-dessus le marché, le gouvernement a dépensé au-delà de \$ 200,000 pour lui mettre tout ça à son goût.

Nos visites à Ottawa sont passées à l'histoire. Surtout celle où nous nous étions rendus en forte délégation pour demander des explications au ministre Jean-Eudes Dubé. On voulait savoir pourquoi il payait plus cher les terres expropriées à Pickering qu'à Mirabel.

Il y avait 22 autobus bondés d'expropriés impatients qui attendaient sa réponse sur la colline parlementaire. Cinq d'entre nous étions montés à son bureau. Quand nous l'avons prié d'autoriser deux autres de nos directeurs à venir nous rejoindre, il s'est mis à gueuler en disant que c'était lui le boss. Bien protégé par cinq ou six gorilles, il faisait les jans dans son bureau mais, quand il s'est trouvé devant la meute des expropriés en colère, il n'en menait pas large. Le pauvre Dubé tremblait juste dans le bas de ses culottes.

Le procès Groat avait aussi causé tout un émoi à Saint-Jérôme. Des vaches, des fourragères et des tracteurs dans les grandes rues : le

curé Labelle aurait bien aimé voir ça !

Maintenant que tout est fini, qu'est-ce que j'aurais à dire aux gouvernements ? Je leur dirais tout d'abord de très bien réfléchir avant de prendre d'autres décisions qui seraient de nature à perturber un territoire et sa population comme ils l'ont fait à Mirabel. Ils ont manqué de jugement.

Et le gouvernement du Québec ?

L'appui du gouvernement du Québec ? Décevant au début mais assez intéressant quand le Parti québécois est rentré au pouvoir. Nous sommes presque devenus les choyés du gouvernement de la province. Il n'était pas facile de faire le partage entre nos propres intérêts, en tant qu'expropriés, et les intérêts de la collectivité. Nous avons bien senti qu'il y avait des éléments, au sein du Parti québécois, qui auraient voulu nous utiliser comme les soldats d'une grande cause. On voulait se servir de notre expérience. Jusqu'où pouvait-on accepter de jouer le jeu ? Plusieurs voulaient nous faire sentir que nous ne faisions pas notre devoir de nationalistes. Je pense toutefois que personne n'avait le droit de nous donner des leçons.

Quel message pourrais-je laisser aux expropriés ? Je leur demanderais de bien réfléchir. Si jamais ils avaient d'autres luttes à mener, je leur souhaiterais d'avoir des leaders qui vont s'occuper de leurs intérêts et les défendre autant que nous l'avons fait ici depuis 1969. Nous sommes plusieurs à nous être dépensés sans compter pour l'ensemble des expropriés. Nous l'avons fait avec une très grande conscience. Nous aurions bien aimé cependant que tout le monde mette l'épaule à la roue et dépense autant d'énergie que nous.

Dans un attelage, chaque cheval doit tirer.

Le premier test

L'ACCORD du Lac Meech vient de passer son premier examen.

La question était facile, honnête même. L'élève bien préparé. Tous ses devoirs avaient été faits, consciencieusement. Ce fut néanmoins un échec, et un échec à ce point lamentable qu'on doit se demander s'il vaut la peine de se présenter à la session de reprise.

Il s'agit évidemment de cette question des immigrants investisseurs sur lesquels le Québec comptait tellement non seulement pour redresser sa balance démographique — les investisseurs ne font pas plus d'enfants que les autres — mais pour consolider sa longueur d'avance dans la mise en place d'un modèle économique bien adapté aux réalités de l'après-libre échange.

De la belle ouvrage

Et personne ne pourra dire que Madame Robic et son ministère n'ont pas joué leurs cartes selon la lettre et l'esprit du Lac Meech. Pas de déclarations sur la place publique, pas de menaces, de chantage. Tout s'est fait dans des échanges polis où l'on a tenté d'expliquer dans ses moindres détails les subtilités de la démarche québécoise.

Mais la dynamique politique canadienne laisse peu de place à ces nuances. Et si la réaction fédérale s'avérait être autre chose qu'un signe de la maladresse proverbiale du ministre fédéral responsable de l'immigration, alors on se dirige tout droit vers l'impasse.

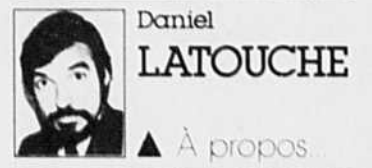
Quant au programme sur les investisseurs étrangers, mieux vaut tout. Ce programme ne s'en relèvera jamais. En introduisant comme il vient de le faire un soupçon d'instabilité dans ce dossier, Ottawa a ruiné des mois d'efforts de la part de fonctionnaires québécois qui pour une fois avaient réussi à travailler dans l'ombre, laissant même l'avant-scène au secteur privé.

C'est précisément là que résidait la beauté du système. Pour l'investisseur de Hong Kong désireux de sortir son argent de la colonie sans faire de bruit et le placer dans des entreprises où il était au moins assuré de préserver sa mise initiale, le programme québécois semblait taillé sur mesure.

Pas trop de paperasse, pas de négociations à n'en plus finir, pas de contraintes trop étroites. Et pour les entreprises québécoises qui voient venir avec horreur l'ère post-REA, il s'agissait à la fois d'une merveilleuse source de financement et de l'addition d'une nouvelle expertise internationale.

Peu enclin à faire confiance à la parole des politiciens — c'est précisément pour cette raison qu'ils veulent quitter leur enclave même si Beijing a promis que leur avenir capitaliste était assuré —, voilà qu'on leur avait mis sur pied un arrangement financier où c'est le secteur privé qui offrait les garanties.

C'est ce qu'on appelle faire 17 coups d'une seule pierre.



À propos

Dans le domaine de l'immigration, l'Accord du Lac Meech prévoit que l'initiative peut désormais revenir au Québec à condition que ce dernier respecte certaines normes fédérales quant à la sécurité nationale, aux catégories d'immigrants et au volume annuel d'entrées au pays.

Voilà qu'Ottawa décide d'interpréter son droit de regard sur une question aussi technique que la définition d'un immigrant-investisseur pour enlever au Québec un avantage que ce dernier s'était donné en toute bonne foi. Pourtant, c'est précisément pour permettre aux provinces d'utiliser le dynamisme de leurs différences qu'on a signé l'Accord du Lac Meech. Alors pourquoi faut-il qu'Ottawa annonce son intention de s'en servir comme d'un rouleau compresseur pour niveler ces différences.

On était mieux servi à l'époque de Jean Chrétien où la volonté d'uniformisation avait au moins l'avantage d'être ouverte et d'être accompagnée d'une volonté de centralisation. Au moins de cette façon, il y avait quelqu'un pour décider, en l'occurrence Ottawa qui avait la prétention de savoir ce qui était mieux pour le pays.

Cette fois Ottawa se contente de ruiner une initiative provinciale sans rien en offrir en retour.

Effet inattendu

Il est probable que le gouvernement central a ainsi choisi de mettre le Québec à sa place pour prouver au reste du pays que l'Accord du Lac Meech n'est pas une menace à l'unité canadienne. Question de convaincre les provinces récalcitrantes et d'amadouer l'Ontario dont l'opposition au libre-échange s'est mystérieusement faite plus silencieuse depuis quelques temps.

On veut bien sympathiser avec les problèmes stratégiques d'Ottawa, mais le gouvernement conservateur aurait pu choisir une autre cible pour démontrer qu'il est capable d'être ferme avec le Québec, par exemple en forçant ce dernier à augmenter sa part du financement universitaire, question de prouver que l'état lamentable de nos universités ne tient pas seulement à la baisse de la contribution fédérale.

Le plus drôle dans tout cela, c'est que ce genre de comportement commence à créditer la thèse de M. Parizeau sur l'importance de posséder en main tous les pouvoirs de la souveraineté politique si l'on veut que nos entreprises et notre entrepreneurs donnent enfin toute leur mesure.

C'est un effet inattendu.

Le débat sur le rapport Rochon est mal parti

LIBRE OPINION

FRANÇOIS BÉLAND

L'auteur est membre du Groupe de recherche interdisciplinaire en santé et du département d'administration de la santé à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal

LE DÉBAT sur le rapport de la Commission Rochon est mal parti. Il est en fait un reflet du bilan de la Commission sur le système socio-sanitaire au Québec : le réseau des Affaires sociales est essentiellement tourné sur lui-même, préoccupé des intérêts des divers acteurs qui tentent de le définir en fonction de leur vision propre, il ne peut arriver à définir et à poursuivre des objectifs communs. Quand un objectif est mis de l'avant, le système est incapable de mobiliser les ressources pour l'atteindre.

Un rapport irréaliste ?

Ce constat est celui par lequel la Commission, en concordance parfaite avec les réactions des différents groupes aux recommandations de la Commission. On accuse la Commission d'être irréaliste. Mais, irréaliste par rapport à quoi ? Pour qui ? Irréaliste en fonction des intérêts des hôpitaux et des associations médicales qui ont rejeté en bloc le rapport après avoir salué d'un rapide coup de chapeau le bilan de la Commission sur l'état de santé et les problèmes sociaux des Québécois ? Irréaliste en fonction des objectifs que la Commission assigne au système de santé et des services sociaux du Québec ? Ou bien, est-ce que les objectifs eux-mêmes seraient irréalistes ?

Ni les réactions ministérielles, ni

les réactions des éditorialistes et des autres commentateurs publics ne se sont attachées à l'analyse de la logique interne du rapport de la Commission Rochon et du réalisme de l'ensemble de cette logique.

La démarche critique utilisée jusqu'ici dans la presse écrite ou parlée a essentiellement consisté à comparer la logique interne du système de soins actuel du Québec à la logique des modifications structurelles au système de santé proposée par la Commission.

Le rapport Rochon a pris le contrepied du système de santé québécois en utilisant les données à sa disposition pour proposer des objectifs au système. Et c'est en regard de ce bilan et de ces propositions d'objectifs que les réactions des commentateurs, et surtout celles de la ministre, doivent être perçues. La ministre croit que le rapport Rochon est alarmiste. Mais que faut-il à la ministre pour s'alarmer ?

Un des objectifs fixés au système de santé par la Commission est l'égalité des citoyens vis-à-vis la santé plutôt que vis-à-vis le système de soins. Il est important de rappeler certains chiffres cités par la Commission puisque les médias d'information se sont systématiquement tus sur le sujet.

Les milieux défavorisés au Québec cumulent un ensemble de facteurs de risque qui ont des conséquences désastreuses sur la fonctionnalité, la morbidité et la mortalité dans ces milieux. Par exemple, il y a trois fois plus de fumeurs à St-Henri qu'à Westmount, deux fois moins de personnes utilisent la ceinture de sécurité à St-Henri qu'à Westmount, trois fois moins de femmes procèdent à l'auto-examen des seins à St-Henri qu'à Westmount et les naissances chez les femmes de 19 ans et moins sont 17 fois plus fréquentes à St-Henri qu'à Westmount.

Parmi les conséquences de ces

facteurs de risque, même s'ils n'en sont pas entièrement responsables, citons 2.5 fois plus de maladies cardiovasculaires à St-Henri qu'à Westmount, deux fois plus de tumeurs et d'accidents, un taux de mortalité de près de trois fois supérieur, une espérance de vie inférieure de 11 ans, près de quatre fois plus de restrictions aux activités de la vie quotidienne et 1.7 fois plus de maladies chroniques. Alors, qu'est-ce qu'il faut à la ministre pour s'alarmer ?

Dans le secteur des services sociaux, les données sont moins précises, mais une lecture attentive du chapitre 3 de la première partie du rapport convainc que les inégalités socio-économiques ont un impact majeur sur la délinquance, la méadaptation et les difficultés de la vie quotidienne.

Le rapport et le mandat de la Commission

Le mandat de la Commission paraît plus restreint que son rapport. Le mandat s'attardait à la capacité du système de soins à s'adapter à son environnement, en particulier à son environnement fiscal, défini comme la capacité de l'État à financer les activités du réseau des Affaires sociales du Québec. Ce problème pose quatre questions, et non pas une seule comme le voudraient la plupart des commentateurs qui se sont manifestés jusqu'ici :

- 1) Est-ce que pour paraphraser une expression anglaise, l'argent suit les convictions (Do we put our money where our mouth is) ;
- 2) Est-ce que les énergies sont mobilisées autour de buts conséquents les uns avec les autres et intégrés aux objectifs généraux du système et est-ce que cette mobilisation des ressources est efficace dans l'atteinte des buts ;
- 3) Est-ce que les acteurs du système, des patients aux médecins en

passant par le ministère et les infirmières, aux intérêts immédiats divergents, adhèrent tout de même à des normes de pratique et à des valeurs universalistes qui mettent au devant l'atteinte des objectifs généraux du système de soins ? Ou bien est-ce que les rôles et les fonctions des acteurs sont définis uniquement par rapport à des intérêts sectoriels ?

4) Et enfin, est-ce que le système s'adapte à son environnement à la fois en ajustant ses objectifs aux besoins de l'environnement, en réussissant à réaliser ses objectifs et en s'assurant que l'environnement lui apporte des ressources suffisantes ?

La Commission Rochon a interprété son mandat original de façon large. A-t-elle su répondre à ces quatre questions ? La critique au rapport doit s'attarder à la façon dont la Commission a répondu à ces questions, au degré d'intégration des réponses entre elles et à leur réalisme prises comme ensemble.

Des commentaires injustes

Jusqu'ici, les commentaires sur le rapport de la Commission n'ont été que partiels et insatisfaisants. En particulier, la négligence systématique 1) du bilan de la santé et du bien-être posé par la Commission, 2) des liens entre ce bilan et les objectifs du système de soins définis par la Commission, et 3) des rapports entre objectifs et modifications structurelles proposés est impardonnable. Je n'implique pas que les commentaires entendus jusqu'ici sont faux, je dis qu'ils sont injustes. Les argumentations procèdent de la même logique que dénonce la Commission et qui est celle du système de soins de santé au Québec : une logique des intérêts de groupe particulier qui n'arrive pas à mobiliser conjointement des ressources pour des objectifs de santé.

Or, un système social en équilibre

n'est jamais entièrement fait de valeurs partagées par tous les acteurs, ni d'intérêts spécifiques aux groupes qui le composent, il est un processus d'action où l'un et l'autre de ces pôles coexistent. Lorsque l'un domine, le système souffre de déséquilibre. La Commission Rochon a cru observer un plafond déséquilibré. A-t-elle raison ? A-t-elle tort ? Les commentateurs sur son rapport sont tellement partiels et ne se préoccupent que d'aspects tellement particuliers du rapport, qu'ils sont presque une confirmation de l'hypothèse de la Commission.

Fidèle à elle-même, la Commission a tenté de proposer de redresser

le système de santé en faveur du partage de valeurs, d'orientations, de normes communes aux acteurs du système de façon à ce que les ressources, rares, à la disposition du système de santé, soient mobilisées vers des objectifs précis à l'aide de moyens efficaces. Les liens entre cette façon de voir et le règlement de la crise financière du réseau des Affaires sociales, si crise il y a, n'est peut-être pas directe. Mais il faudrait laisser une véritable chance à la Commission de démontrer la justesse de ses vues en lisant plus attentivement son rapport en s'attardant sur chacun des aspects qu'elle a traités.

LE CONSEIL DES RELATIONS INTERNATIONALES DE MONTRÉAL

COLLOQUE FEMMES ET DÉVELOPPEMENT

Actions de développement et accès direct des femmes aux ressources : visions alternatives

Entrepreneurship féminin; femmes, épargne et crédit; production alimentaire

Centre de conférences, Complexe Guy-Favreau
Montréal, le jeudi 7 avril 1988 à 18h00
et le 8 avril de 9h00 à 18h00
Groupes de travail le samedi 9 avril de 9h00 à 12h00
(commerce, marché du travail, santé, éducation, communication et agriculture)

Inscription: 50,00 \$; étudiant(e)s: 30,00 \$.
Pour recevoir le programme détaillé, téléphonez au 288-2261

Baisse du chômage en janvier

OTTAWA (PC) — Le taux de chômage désaisonnalisé a chuté à 7,8 % en février par rapport à 8,1 % en janvier, a annoncé hier Statistique Canada.

Le nouveau taux est le plus bas enregistré depuis le mois d'août 1981 lorsqu'il s'établissait à 6,8 %. Et la tendance à la baisse du chômage se poursuit ainsi, alors qu'elle avait semblé s'arrêter en janvier.

En février, le nombre de sans-travail était de 1.126 million, en baisse

de 35.000 par rapport à janvier.

Une fois les chiffres ajustés pour tenir compte des variations saisonnières normales, le nombre de détenteurs d'emploi grimpa de 57.000 et celui des demandeurs baissait de 26.000.

Les taux de chômage ont fléchi de 1,3 à 10,8 % en Nouvelle-Écosse, de 0,9 à 11,6 % au Nouveau-Brunswick, de 0,6 à 13,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard, de 0,5 à 5,1 % en Ontario, de 0,5 à 8,3 % en Alberta et de 0,2 à 7,4 %

en Saskatchewan. Les taux ont par contre grimpé de 0,6 à 10,7 % en Colombie-Britannique, de 0,5 à 17,9 % à Terre-Neuve et de 0,1 à 7,6 % au Manitoba.

Le taux du Québec enfin est demeuré inchangé d'un mois à l'autre à 9,0 %.

C'est aux femmes que sont dus pour la plupart la hausse de l'emploi en février ainsi que la baisse du chômage.

Les nouveaux emplois sont pres-

que entièrement allés aux personnes âgées de 25 ans et plus; et il s'agissait dans la plupart des cas de jobs à temps complet.

Les jeunes gens sont de leur côté en grande partie responsables de la baisse du chômage. Le taux de chômage en février pour les personnes âgées de 15 à 24 ans était de 12 %, en baisse par rapport à 12,7 % en janvier. Le taux pour ceux dont l'âge est de 25 ans et plus a fléchi, passant de 6,8 à 6,7 %.



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

Le printemps politique

La boueotte printanière a envahi la classe politique québécoise. Sur la scène provinciale, le regain de vie que le départ de Pierre Marc Johnson a redonné à l'opposition péquiste oblige le gouvernement à tout revoir ses stratégies, à envisager l'avenir avec un minimum d'insécurité politique.

C'est toutefois vers la scène fédérale que se tourneront les amateurs de sensations fortes. À quelques mois seulement d'une élection générale, il est prometteur ce spectacle d'un gouvernement avarié par les scandales et que les chacals de l'opposition se préparent à dévorer.

Bien beau tout ça, sauf que l'opposition est aussi criblée de problèmes. À cet égard, les tribulations entourant le leadership de John Turner risquent d'avoir de graves conséquences sur la performance électorale du parti: le grand argentier du parti lui ferme le robinet au nez, les bailleurs de fonds le bouddent et les dirigeants du parti lui font des pieds-de-nez en public. Encore cette semaine à Ottawa, devant les journalistes, il s'est publiquement offensé de l'attitude du président du PLC, Michel Robert, qui a refusé de l'accompagner à une conférence de presse.

Le président du parti est également à couteaux tirés avec Raymond Garneau, le lieutenant de John Turner. Une antipathie qui date du congrès de leadership du PLC en 1979, alors que Michel Robert faisait campagne pour Claude Ryan. L'automne dernier, ils se sont écorchés devant les caméras de la télévision. En début de semaine, tout le temps que Michel Robert est demeuré dans la capitale fédérale, Raymond Garneau n'a pas quitté des yeux son rétroviseur.

Pauvre, divisé et trahi par Robert Bourassa, il n'est pas étonnant que le Parti libéral de John Turner soit plus repoussant qu'attirant. De là, la difficulté de recruter des candidats de calibre. Elles ont échoué les tentatives de Raymond Garneau auprès de vedettes comme le maire Pelletier de Québec et des ministres libéraux de Bourassa. Au même moment où les plus intéressants prospects se défilent, les vieilles picouilles de l'ancien régime Trudeau réapparaissent dans le décor.

Face à des conservateurs qui recollent les pots cassés et des libéraux qui s'entredéchirent sur la place publique, on pourrait croire que les néo-démocrates ont la voie libre. L'équation n'est pas si simple. La situation du NPD est encourageante en Ontario mais encore aléatoire au Québec, où les fonds manquent et l'organisation électorale reste à bâtir.

À la lecture des sondages on peut dégager au moins une certitude: ce n'est pas cette fois-ci qu'un parti se sauvera avec la cognotte. C'est tout comme si les Canadiens et surtout les Québécois avaient décidé de prendre congé des majorités écrasantes. Et c'est bien tant mieux pour le peuple, la démocratie et la presse.

Le début de la sagesse

Le gouvernement Bourassa n'a jamais été aussi haut dans les sondages et c'est la première fois depuis Duplessis qu'un premier ministre exerce un contrôle aussi parfait de la situation politique.

Pourquoi alors Robert Bourassa a-t-il ressenti soudainement le besoin d'impressionner le peuple? Pourquoi ce coup d'éclat, cette annonce spectaculaire de la mise en chantier de la phase 2 de la Baie James et de la construction de trois nouvelles centrales? Pourquoi gaspiller ainsi ses munitions, quand il savait fort bien que les orientations législatives contenues dans le discours du lieutenant gouverneur suffisaient amplement à décrocher les premières pages des quotidiens et manchettes des bulletins télévisés?

Parce que Robert Bourassa possède un jugement politique qui ne trompe pas souvent. Un instinct qui lui dit que la conjoncture politique pourrait vite changer d'allure et favoriser demain Jacques Parizeau. En clair, Robert Bourassa craint Jacques Parizeau. Alors, vaut mieux tuer la bête dans l'oeuf.

La trouille et le courage

Invités du Comité Canada-Israël, Ed Broadbent et Joe Clark n'ont fait que respecter le droit à la vérité, jeudi soir, en dénonçant la brutalité de l'armée israélienne à l'endroit des jeunes Palestiniens des territoires occupés. Ils ont été hués mais sont sortis tête haute de ce climat d'oppression.

Malheureusement, John Turner n'a pas eu le même courage, poussant l'aveu jusqu'à dire que sa position à l'égard d'Israël n'a pas été affectée par les actes de barbarie qui ont cours en territoires occupés. Il a été acclamé mais il est sorti honteux et tête basse.

Comment expliquer un comportement aussi injustifiable? Pour éviter l'affrontement entre les pro-Palestiniens et les pro-Arabes de son caucus? C'est l'effet contraire que M. Turner risque d'obtenir. Ce n'est certainement pas la meilleure façon de favoriser la paix entre Marcel Prud'homme et David Berger.

Il y a une autre d'explication plausible; le PLC traîne le diable par la queue et ses plus riches bailleurs de fonds se retrouvent au sein de la communauté juive. Peut-être John Turner croit-il que sa génuflexion devant le Comité Canada-Israël va lui permettre de renflouer la caisse du parti?

Purge au PQ

Jean Garon n'a jamais manqué de confiance en soi. Et il est demeuré longtemps convaincu qu'il ferait un meilleur chef que Jacques Parizeau. Il ne lui manquait que l'appui des militants. Il a décidé hier de ne pas poser sa candidature, ce qui ne laisse d'autre choix au professeur Parizeau que de se laisser plébisciter.

À Ottawa comme à Québec, l'arrivée d'un nouveau chef à la tête d'un parti entraîne inévitablement un remue-ménage au sein du personnel politique. Quand Pierre Marc Johnson a pris la direction du PQ, on a assisté à une purge de tous les éléments orthodoxes.

Jacques Parizeau sera couronné samedi prochain à Montréal, dans le cadre d'une réunion extraordinaire du conseil national. Dès le lundi suivant, il prendra possession de ses bureaux de chef, à la permanence de la rue Saint-Hubert. Puis, il fera le ménage. Son organisateur Pierre Boileau remplacera Alain Marcoux au poste de directeur général du parti. Dans un deuxième temps, le nouveau chef procédera au congédiement de cinq autres permanents, agents de liaison avec les régions. Dehors les hérétiques.

Focus sur Québec

C'est au Québec que se jouera le sort du gouvernement conservateur aux prochaines élections. Brian Mulroney l'a compris et il y accrochera sa visibilité. La semaine prochaine, il rendra visite mercredi aux élections de Baie Comeau, fête jeudi la Saint-Patrice à Montmagny, s'arrêtera vendredi à Québec rencontrer ses anciens confrères de l'université Laval et participera samedi à Montréal aux mercuriales de la PME. À Pâques, il profitera de ses vacances pour décider de la date des prochaines élections.

Mais Ed Broadbent n'a pas l'intention d'abandonner le territoire électoral québécois à John Turner et Brian Mulroney. Il sera lui aussi au Québec la semaine prochaine. Le chef du NPD effectuera un arrêt lundi à Montréal et passera la journée de mardi dans la Mauricie. Ed Broadbent, qui a vécu quatre jours dans une famille francophone du Lac Saint-Jean et qui est maintenant fier de savoir mieux parler la langue des Québécois.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Cégépiens

dians un tiers de plus de travail qu'aujourd'hui, estime M. Roger Deslauriers, professeur d'histoire et de géographie au cégep de Trois-Rivières. La compétition est forte et l'école n'est pas prioritaire. On ramasse les restants.

Une étude du Bureau de la statistique du Québec a révélé l'an dernier que 70 % des étudiants de collège ont occupé un emploi durant l'année 1985-86. Le phénomène est provincial. Il est même nord-américain.

Au cégep du Vieux Montréal, Lynne Brouillette n'a pas vu les feuilles changer de couleur l'automne passé. En plus de ses 20 heures de cours en psychologie, elle travaillait 40 heures par semaine chez Northern Telecom. « Une p'tite job épaisse mais payante », qu'elle avait décrochée l'été précédent et qu'elle n'a pas voulu laisser.

« J'ai failli me payer une mono », admet-elle. Elle s'en est tirée avec un échec et, cet hiver, elle reprend le cours raté. Les jobs des étudiants ne sont presque jamais syndiqués et le mot sécurité d'emploi appartient à une inaccessible planète. Il est difficile de refuser le surtemps. Or, quand surviennent-elles ces heures supplémentaires quand on travaille chez Eaton, ou dans un centre de ski si on étudie au cégep de Saint-Jérôme? En décembre. En pleine période d'examen.

Lynne jure que l'année prochaine, lorsqu'elle sera à l'université « je vais lâcher ma job ». C'est une promesse. La jolie jeune fille de 19 ans habite chez ses parents et elle aura amassé un bon pécule.

Benoît De Serres a aussi 19 ans. Il étudie en lettres et partage un logement avec son frère jumeau. Il a 22 heures de cours et 33 heures de travail comme plongeur ou cuisinier à la cafétéria de la Communauté hellénique, les lundi et mercredi soir, les vendredi et samedi durant la nuit. Jeudi soir, il est allé entendre Claude Dubois au théâtre Saint-Denis, même s'il le trouve qu'il devient « un peu commercial ».

« A-t-il des professeurs compréhensifs? » « J'ai un employeur compréhensif », rétorque-t-il, narquois.

« Il faut payer le loyer. Il faut vivre aussi. C'est une question d'organisation », dit-il en ajoutant, à peine contrit, que « c'est certain qu'il reste moins de temps pour étudier ».

Benoît gagne \$150 par semaine. Il a reçu une bourse de \$715 — le maximum — et un prêt de \$1655, qu'il a placé.

Deux autres cégépiens, Pascal Simon et Pascale Landry, ont eu moins de veine cette année. Ils cherchent du travail. Pascal n'est cependant pas mécontent de ce répit forcé car « toute l'année dernière j'ai été aide-cuisinier quatre jours par semaine en plus de mes cinq cours. C'était le rush ».

L'étude du Bureau de la statistique — qui a pris en compte toutes les régions du Québec et tous les champs d'études du collège — conclut que « les revenus accumulés grâce à l'emploi constituent la principale source de revenus d'un étudiant ».

Tous les étudiants travaillent pour être plus autonomes. Beaucoup travaillent pour payer leur loyer et leur nourriture mais si l'on se fie aux études effectuées jusqu'à ce jour, beaucoup veulent se payer du bon temps, des disques, des jeans, des spectacles de U-2, des voitures, des skis, des vidéos, etc.

Les enquêtes tendent à démontrer que la décision de travailler n'est liée ni au revenu des parents, ni au fait d'être ou non indépendant. « Le travail ne correspond pas à la nécessité purement économique », dit Mme Hélène Giguère, psychologue, directrice des services aux étudiants au collège Ahuntsic.

Même si les parents ont de l'argent, il n'est pas certain que le jeune voudra quêter de l'argent à son père pour sortir sa blonde, remarque-t-elle.

Il n'est pas certain non plus que les parents voudraient donner de l'argent à leur étudiant. « Le régime des prêts et bourses reconnaît comme dépendant de ses parents la moitié des étudiants de niveau post-secondaire. Le régime suppose que les parents devraient contribuer aux études de leurs enfants. Pourtant 35 % seulement des étudiants de collège ont reçu de l'aide de leurs parents (en 1985-86) », conclut l'étude du Bureau de la statistique.

De plus en plus, la population étudiante est une population qui gagne sa vie, constate Mme Giguère.

« Ce n'est plus la mode de vivre une vie d'étudiant pauvre; on est pressé de consommer certaines choses », souligne-t-elle.

M. Desjardins du cégep Montmorency met lui aussi les choses dans leur contexte, on dévalorise l'école. C'est un des drames contemporains. Quand des jeunes trouvent plus significatif de vendre des patates dans un

McDo que d'étudier, c'est qu'on s'est trompé quelque part », croit-il en se gardant de blâmer les étudiants: « une partie importante des biens de consommation sont conçus pour les jeunes ».

Ceci dit, il n'est pas évident à son avis que les jeunes se préparent ainsi un bel avenir. Primo, même si les études indiquent que les résultats scolaires des étudiants qui ont des jobs ne sont pas inférieurs de manière significative à ceux qui ne font qu'étudier, il y a quand même une différence.

Deuxio, les jobs que les étudiants occupent sont souvent ennuyeuses et ne font pas appel à leur imagination. Plusieurs milieux sont des ghettos de jeunes. Les jeunes restent confinés à leur univers.

Mme Giguère voit pour sa part d'autres aspects: beaucoup de jeunes n'aiment pas le cégep et ils ne le tolèrent pas s'ils n'avaient pas un emploi. « Cela les aide ». « Quand un étudiant parle de tout abandonner parce qu'il n'a pas d'emploi, j'essaie de l'aider à se trouver du travail », dit-elle.

Pour l'ensemble du Québec, les femmes et les hommes travaillent à l'extérieur en nombre égal mais les femmes gagnent en moyenne \$1.000 de moins.

Le fait qu'ils soient inscrits au secteur général ou professionnel d'un cégep n'influe pas sur leur décision de travailler. Au cégep Montmorency, c'est en sciences administratives (79 %), puis en techniques administratives (73 %) puis en sciences humaines (61 %) que les étudiants de l'hiver 1987 étaient les plus nombreux à travailler. Au bas de cette échelle, les techniques de réadaptation et le programme de diététique.

◆ Trudeau

d'Octobre, quand l'attaché commercial britannique James Cross et le ministre québécois du Travail Pierre Laporte ont été enlevés par le Front de libération du Québec.

« En y repensant après coup, je suis persuadé que dès l'enlèvement de M. Cross, le premier ministre a perçu cette affaire comme une situation déterminante pour lui, une occasion lui permettant de faire valoir la position fédérale d'une manière dramatique », note M. Jamieson qui, au moment où il écrivait ces lignes, était ministre du Transport.

« L'enlèvement de Laporte a ajouté une dimension importante à la crise et cristallisé l'attitude de M. Trudeau. Le premier ministre avait compris que s'il n'agissait pas de manière décisive, l'ensemble de sa position par rapport au Québec et au fédéralisme perdrait sa crédibilité ».

Dans son journal, M. Jamieson explique qu'il a d'abord voulu recueillir des informations sur l'évolution de la situation, dans le but de répliquer aux critiques provenant notamment du Nouveau Parti démocratique. Celui-ci accusait le gouvernement d'avoir réagi de manière excessive en proclamant la Loi des mesures de guerre.

La législation a entraîné la suspension des libertés civiles et permis l'arrestation de centaines de personnes, sans qu'aucune accusation soit portée contre la plupart d'entre elles.

Mais devant l'absence de preuves, M. Jamieson s'est senti de plus en plus mal à l'aise, soupçonnant que les allégations de son collègue du cabinet Jean Marchand « avaient été hautement colorées et qu'elles étaient basées, c'est le moins qu'on puisse dire, sur des rumeurs exagérées ».

À l'époque, M. Marchand avait assuré que le FLQ s'était infiltré dans des postes de décision clés et disposait de suffisamment d'explosifs pour faire sauter tout le centre-ville de Montréal.

Le journal de M. Jamieson révèle par ailleurs que M. John Turner, alors ministre de la Justice, entretenait de « sérieux doutes » sur la pertinence d'invoquer la Loi des mesures de guerre.

À ce moment, M. Trudeau avait justifié sa décision en disant qu'il existait une situation d'insurrection appréhendée au Québec, et qu'aucune autre loi n'accorderait à la police les pouvoirs nécessaires pour maîtriser la crise.

M. Laporte a été tué par ses gardiens une semaine après son enlèvement, mais M. Cross a été libéré en décembre.

À Ottawa, le chef libéral John Turner a refusé de commenter les écrits de son ancien collègue et il a invité ceux qui veulent en savoir plus long à être patients et en bonne santé.

« J'ai laissé mes papiers dans les archives, vous pourrez les voir en temps et lieu » — c'est-à-dire après son décès — a soutenu M. Turner.

À Montréal, l'ancien Secrétaire d'État Gérard Pelletier a soutenu que « presque tout dans cette dépêche est faux ».

L'article de *Saturday Night* donne une impression complètement fautive en prenant des interrogations de l'ancien ministre pour des affirmations. « M. Jamieson n'affirme rien, ses phrases commencent par des mots comme: "J'ai le sentiment que..." », a soutenu M. Pelletier.

Selon lui, M. Jamieson était certes un de ses bons amis, mais il était

Terre-neuvien et unilingue anglais et n'était aucunement capable de sentir « le climat de panique qui régnait à Montréal à ce moment-là. Les médias ne parlaient que de cela, on voyait des reportages d'assemblées de milliers de gens à Montréal qui disaient: "Vive le FLQ", tout cela a échappé à Don Jamieson ».

Quant aux informations que possédait la GRC à l'époque, M. Pelletier a soutenu que les forces policières de l'époque « étaient ridicules. Ils étaient incapables de renseigner le gouvernement sur quoi que ce soit », ce qui n'est étonnant, selon lui, puisque les principaux responsables de la GRC à Montréal à cette époque étaient unilingues anglais.

Quant à l'envoi de l'armée à Montréal, M. Pelletier soutient que, constitutionnellement, le gouvernement n'a pas le choix de refuser ou non la demande d'une province en ce sens et que le gouvernement fédéral ne pouvait pas refuser la demande du Québec en octobre 1970, pas plus que celle qui avait été faite quelques mois plus tôt lors d'une grève de la police de Montréal.

Quant au rôle de M. John Turner, M. Pelletier affirme être toujours lié par le serment de discrétion des membres du Conseil privé. « Jamieson est mort et il n'est plus lié par son serment. Moi, je le suis encore », a-t-il soutenu.

◆ Agence

relations.

L'argument du retrait du Canada du programme américain de station orbitale ne peut tenir à l'analyse, croit M. MacDonald qui souligne avec vigueur que le gouvernement se prépare à hypothéquer l'avenir de tout le Canada. L'exploitation civile de l'espace est une activité qui appartient au 21e siècle et si on manque le « vaisseau » maintenant, « on marchera en arrière comme une nation de troisième ordre », dit-il. S'il faut se retirer du programme américain, pourquoi ne pas injecter les \$800 millions dans d'autres projets en accroissant la participation du Canada aux activités de l'Agence spatiale européenne, propose-t-il.

La nature même des arguments mis de l'avant par le gouvernement fédéral force le Québec à conclure que c'est une échappatoire que l'on cherche, de dire M. MacDonald. On veut revenir sur l'engagement pris d'installer à Montréal cette agence et on manque du courage nécessaire pour le dire, constate M. Garcia au nom de la Chambre de commerce. Celui-ci observe que les hauts-fonctionnaires qui depuis des mois tentaient de bloquer l'installation de l'agence à Montréal vont pouvoir continuer à gérer depuis Ottawa les interventions fédérales dans le domaine spatial.

La remise en question de l'Agence spatiale est d'autant plus surprenante que le ministre de la Science et de la Technologie, Frank Oberle, avait dit il y a quelques semaines que le retrait du Canada du programme de station orbitale ne changerait rien. Jamais il n'avait été question de ne pas créer l'agence, constate M. Garcia qui dit que lors d'une rencontre récente, M. de Cotret avait évoqué tout simplement des difficultés techniques pour expliquer le retard à créer l'agence.

Alors que M. MacDonald commençait dès hier des interventions auprès du gouvernement fédéral pour tenter de renverser cette décision, à la Chambre de commerce de Montréal on indiquait que dans les prochains jours on passerait aussi à l'action. « On n'a pas l'intention de s'avouer vaincu », a dit M. Garcia.

D'autres groupes et personnalités devaient par ailleurs ajouter leurs voix aux appels lancés par MM. MacDonald et Garcia pour le maintien du projet d'agence spatiale. En visite à Londres, le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Daniel Johnson, notait que le gouvernement fédéral manquait littéralement de sérieux. L'expérience européenne montre le besoin de coordination. De son côté, le NPD Québec parlait de grossière incompétence de la part du gouvernement Mulroney et de fausse représentation auprès des Québécois.

◆ Israël

vernements arabes modérés (comme l'Arabie saoudite, la Jordanie et l'Égypte) « pour qu'ils encouragent les chefs palestiniens à franchir le pas important de reconnaître formellement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'État d'Israël ».

Cette démarche survient au moment où le premier ministre, Brian Mulroney, a demandé à son homologue, Ytsaq Shamir, « de profiter de la position de force de l'État hébreu » pour prendre les risques que suppose l'instauration de la paix.

Le responsable de la diplomatie canadienne explique qu'au moment de la visite du premier ministre israélien à Washington, et dans le contexte du plan de paix proposé par le Secrétaire d'État américain George Shultz, aucun effort ne doit être négligé pour provoquer un déblo-

Sinon, a répété hier M. Clark, l'État

d'Israël s'en va au devant d'une grave crise d'identité. Se référant d'ailleurs à l'opinion de leaders israéliens modérés comme Abba Eban, M. Clark estime qu'Israël « fera bientôt face à une crise d'identité nationale ».

Le Secrétaire d'État canadien, de même que le chef du NPD, Ed Broadbent, avaient été copieusement hués jeudi à la réunion annuelle du Comité Canada-Israël tandis que le chef libéral, John Turner, refusant de se prononcer sur la situation actuelle dans les Territoires occupés, avait droit à une ovation.

Opposant un silence embarrassé aux incidents de jeudi, l'ambassadeur d'Israël à Ottawa, de même que le gouvernement de Jérusalem, ont refusé de commenter ce que tous les observateurs considèrent comme un glissement de la politique étrangère canadienne au Moyen-Orient.

Se disant « consterné par les affirmations gratuites et partielles exprimées par M. Clark », le Comité Canada-Israël l'a accusé de dénaturer la réalité et a demandé une « clarification » au gouvernement canadien.

Par contre, M. Clark a immédiatement reçu des télégrammes d'appui et de « félicitations pour son courage » de la part d'organismes comme la CSN, ou la Fondation Internationale Musulmane du Canada. Même le critique officiel du NPD, Nelson Riis, approuvait le ministre d'avoir exposé la réalité telle qu'elle est.

Par contre, le chef libéral est revenu à la charge, accusant M. Clark de « jeter de l'huile sur le feu ». M. Turner fait de la petite politique: il essaie d'accroître sa popularité par tous les moyens mais on ne peut pas acheter aussi facilement les gens », de commenter M. Riis.

Le Secrétaire d'État canadien a indiqué que le texte de son discours avait été discuté avec le premier ministre et représentait donc la politique officielle du gouvernement du Canada. « Le premier ministre et moi restons des amis d'Israël, mais l'amitié a aussi ses obligations », a-t-il ajouté pour expliquer la fermeté du ton employé jeudi.

En lançant un appel aux leaders de la Communauté juive jeudi dernier, M. Clark savait très bien qu'un certain nombre d'entre eux seront aux États-Unis la semaine prochaine pour participer à des dîners officiels avec le premier ministre Shamir. Il espérait donc qu'ils transmettent le message du gouvernement canadien. « Je demande aux membres du Comité Canada-Israël d'unir leur voix à celle de leur gouvernement et de transmettre le même message profondément ressenti à leurs amis d'Israël », a-t-il plaidé M. Clark jeudi.

Le gouvernement canadien a cependant sous-estimé le fait que les dirigeants de la Communauté juive au Canada sont plus proches de la ligne dure du Likoud que de l'approche modérée du parti travailliste de Shimon Peres. Loin d'obtenir leur coopération, il a déclenché un débat qui divise maintenant la société canadienne.

Privé de diplomates canadiens indiquent que les trois-quarts de l'opinion publique canadienne approuvent les actes de violence commis par l'armée israélienne dans les Territoires occupés. Et les appels téléphoniques favorables enregistrés dans la journée d'hier prouvent qu'ils avaient vu juste.

De plus, en évoquant maintenant la nécessité d'un dialogue direct avec les Palestiniens, y compris l'OLP à laquelle M. Clark a fait une référence directe dans sa rencontre avec les journalistes, le gouvernement canadien heurte de front la pierre angulaire de la politique israélienne qui est de ne reconnaître que le gouvernement de Jordanie comme porte-parole des Palestiniens.

M. Clark a cependant précisé qu'il n'est pas question pour lui de modifier son attitude vis-à-vis l'OLP en lui accordant par exemple, comme plusieurs pays européens, un statut quasi-diplomatique à Ottawa. Il ajoute cependant que ses fonctionnaires entretiennent des contacts avec l'Organisation et, apprenant la nouvelle de la fermeture du bureau de l'OLP à New-York, il a qualifié le geste de l'administration américaine de « malheureux ».

◆ Turcs

Benoît Bouchard au moment même où il fera adopter sa nouvelle loi. Le projet de loi sur l'immigration actuellement à l'étude prévoit des mesures beaucoup plus sévères à l'endroit des demandeurs de refuge.

Selon Me Bélanger, le ministre Bouchard « est responsable » de la situation dans laquelle se retrouvent une grande partie de ces ressortissants turcs. Informé dès l'automne des premières arrivées, le ministre n'a pris des mesures qu'en janvier. « S'il avait agi plus tôt, à peine 300 ou 400 Turcs seraient venus », dit-elle.

Me Bélanger doute que le Comité spécial ait véritablement étudié chaque dossier. « Ils pensent connaître la situation turque, dit-elle. Je veux des preuves qu'ils ont vraiment étudié chaque dossier ».

Me Bélanger représente plus de

400 des ressortissants turcs arrivés à l'automne 1986. Tous, dit-elle, ont trouvé des emplois. « J'ai même des employeurs qui me téléphonent pour me demander de leur réitérer des Turcs ».

Déterminés à rembourser leurs emprunts et à améliorer leurs conditions de vie, les Turcs travaillent souvent dix ou douze heures par jour, raconte Hüsseyin Tuncer, un jeune Turc installé à Montréal depuis deux ans et qui agit bénévolement comme interprète pour les nouveaux arrivants.

« Certains ont été en Ontario et sont revenus, dit-il. Ils trouvent les Québécois chaleureux, bienveillants ».

Déjà, trois petits cafés turcs ont ouvert leurs portes aux abords des rues Jean-Talon et du Parc, où bon nombre de Turcs se sont installés. « Je pense encore que ces gens doivent rester », affirme Me Bélanger. Ils n'ont plus rien en Turquie ».

La Commission d'appel de l'Immigration a refusé de réexaminer les décisions du Comité spécial d'étude, jugeant qu'elle n'avait pas l'autorité pour le faire. La Cour fédérale vient de lui donner raison.

Suivant la pratique du ministère, aucune personne n'est renvoyée du Canada aussi longtemps que des procédures judiciaires sont en cours.

Me Bélanger avait inscrit, en février, une requête en Cour fédérale visant à obliger le ministre à user lui-même de son pouvoir en matière humanitaire ou, le cas échéant, à donner les motifs des décisions de refus.

Cette requête sera entendue d'urgence le 22 mars. Entre-temps, le ministère a déjà pris de premières mesures annonçant les renvois.

Le Comité spécial d'étude, créé non par la loi mais par le ministre, ne donne pas habituellement les motifs de ses décisions. C'est la première fois qu'un avocat conteste en cour la légalité de cette procédure interne.